

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2021

L'Assemblée Communale s'est réunie le 4 novembre 2021 à 17h, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire.

**Étaient présents :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

**Secrétaire :** Mme Karine DENIS-LAMIT

**Étaient absents :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :** M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL

### **1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2021**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de désigner Mme Karine DENIS-LAMIT secrétaire de séance, et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2021.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

### **2. Délégation du Conseil Municipal accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

### **3. Modification des représentations dans diverses structures**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- désigne Mme Marie-Thérèse MICHEL représentante de la Ville de Besançon à la société publique locale « Territoire 25 » en remplacement d'Aurélien LAROPPE,

- désigne M. Anthony POULIN représentant de la Ville de Besançon au sein de la société d'économie mixte « Aktya » en remplacement d'Aurélien LAROPPE.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

### **4. Obtention du titre Ville amie des enfants pour la période 2020/2026**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- adopte le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse,

- approuve la Charte « Ville amie des enfants »

- approuve la convention « Ville amie des enfants »

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer :

- la convention Ville amie des enfants avec UNICEF France et prendre toute les mesures nécessaires à son application,
- la charte Ville amie des enfants 2020/2026.

*M. Anthony POULIN, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 54                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 1

## **5. Opération Eco Ecole dans les écoles de la Ville**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le dispositif Eco-Ecole à mettre en place,
- se prononce favorablement sur la convention avec l'association TERAGIR,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association TERAGIR.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

## **6. Parcours Eco-citoyen pour la transition**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions pour un montant global de 3 060 €, destinées aux écoles dans le cadre des dispositifs « Parcours éco-citoyen pour la transition ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

## **7. Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR)**

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil Municipal :

- adopte le projet de contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés à signer avec l'Etat,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat CTAIR,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44                      Contre : 0                      Abstentions : 8                      Conseillers intéressés : 0

## **8. Avenant n° 2 à la convention de prêt de la mallette énergie aux habitants de Grand Besançon Métropole et aux agents des trois collectivités (Ville, GBM et CCAS) et de la Communauté de Communes Doubs Baumoises (CCDB)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 2 à la convention tripartite Ville-GBM-CCDB de prêt de la mallette énergie,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 à la convention tripartite Ville-GBM-CCDB de prêt de la mallette énergie.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

## **9. Forêts communales : Programme et destination des coupes de bois marquées ou à marquer - Programme des travaux et gestion forestière - Année 2022**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- adopte le programme d'actions de l'état d'assiette et le programme de travaux de gestion forestière 2022,
- autorise, le cas échéant Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout contrat, toutes pièces afférentes aux différents modes de vente,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de tout partenaire susceptible de soutenir tout ou partie du programme de travaux.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

### **10. Schéma Directeur des écoles - Ecole Élémentaire Viotte : Programme de travaux, plan de financement et autorisation de lancer et signer le marché de maîtrise d'œuvre**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le plan de financement de rénovation énergétique de l'école élémentaire Viotte,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à lancer et à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation énergétique de l'école élémentaire Viotte.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

### **11. Instauration d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section PZ n° 255 sise chemin des Montarmots**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur cette constitution de servitude aux conditions énoncées dans le rapport,

- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette constitution de servitude.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

### **12. Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AX n° 209 sise rue Gratteris**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public de l'emprise d'environ 58 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée section AX n° 209, conformément au plan parcellaire,

- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout document se rapportant à la désaffectation et au déclassement.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

### **13. Cession à M. et Mme GUILLET d'une emprise foncière située square Gratteris**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur cette cession,

- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette cession.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

**14. Dématérialisation des ADS : adhésion au téléservice « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » (GNAU) pour la saisine par voie électronique des Autorisations d'Urbanisme (AU) et des Déclarations d'intention d'aliéner (DIA), mis à disposition par GBM**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'adhésion au téléservice « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » pour la saisine par voie électronique et sur les conditions de fonctionnement du dispositif pour les communes adhérentes au service ADS,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de ce téléservice.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

**15. Renouvellement de la convention de mise à disposition des conservateurs d'Etat des bibliothèques auprès de la bibliothèque municipale classée de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement de la mise à disposition de trois conservateurs d'Etat des bibliothèques,
- approuve la convention de mise à disposition,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de trois conservateurs d'Etat des bibliothèques.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

**16. Etablissements culturels - Rapport d'activité 2020**

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport portant sur les Etablissements Publics Culturels de l'année 2020.

**17. Convention de partenariat et de valorisation du patrimoine horloger de la Ville de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de partenariat et de valorisation du patrimoine horloger de la Ville de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

**18. Subventions à des associations sportives**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions et avenants avec le Comité Régional Handisport et les différents clubs bénéficiant d'une aide à l'emploi,

- attribue les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre des programmes « Manifestations » et « Animations Sportives ».

*Mme Annaïck CHAUVET (2), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

### **19. Contrat de concession de service public - Structures et projets d'animation Enfance / Jeunesse - Les Francas - Rapport d'activité 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport 2020 relatif à la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse, présenté par les Francas du Doubs dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public,

- renonce à l'ajustement de sa participation au titre de l'année 2020 malgré la non-atteinte des objectifs fixés au contrat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **20. Concession de service public ALSH - Avenant n° 1 avec les Francas du Doubs**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le transfert, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de l'ensemble de l'animation de l'espace « Arts et Création » du dispositif « Vital'Eté » aux Francas de Doubs dans le cadre de contrat de CSP ALSH 2021-2025, pour un montant annuel de 2 500 € supplémentaires,

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 1 au contrat de CSP ALSH 2021-2025,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **21. Renouvellement de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier Bains-Douches Battant**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

- solliciter auprès de la CAF du Doubs le renouvellement de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier municipale Bains-Douches Battant, pour la période 2022/2025,

- signer avec la CAF du Doubs tout acte découlant de cet agrément et des actions qui lui sont liées, et notamment les conventions « Animation globale et coordination » et « Animation collective familles »,

- inscrire en recettes les montants notifiés dans ce cadre par la CAF du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

## **22. Convention entre la Ville de Besançon et le Lycée Tristan Bernard - Participation à la formation « métiers de la sécurité »**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et le lycée Tristan Bernard
- autorise la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

*Mme Elise AEBISCHER (2), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

## **23. Appel à projets « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales »**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la réponse à l'appel à projets,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

## **24. Renouveau de l'adhésion de la Ville de Besançon à la charte « Villes Actives du Programme National Nutrition Santé »**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la nouvelle charte « Villes Actives du Programme National Nutrition Santé »,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à la signer,
- désigne le Service Promotion et Prévention de la Santé de la Direction Hygiène-Santé de la Ville comme référent « Actions municipales du PNNS » et singulièrement la diététicienne du service qui, sous la responsabilité du Directeur-Adjoint faisant aussi fonctions de Chef du Service aura la charge et la légitimité pour initier, suivre et coordonner les actions mises en œuvre dans le cadre de la charte et pour rendre compte de ces mêmes actions à l'Agence Régionale de Santé.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

## **25. Subventions aux associations à caractère médico-social - Attribution 2021 - Programmation annuelle récurrente**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :
  - 2 000 € à l'ADDSEA Sauvegarde Bourgogne- Franche-Comté
  - 4 000 € à AIDES Bourgogne-Franche-Comté
  - 720 € à ALCOOL ASSISTANCE - section de Besançon
  - 7 000 € à l'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE (ex ANPAA)
  - 1 000 € à l'APEDA Bourgogne-Franche-Comté
  - 1 000 € à la BIBLIOTHEQUE SONORE DE BESANCON ET DU DOUBS
  - 2 560 € au CICS (Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité)

- 600 € à France Rein Franche-Comté
- 500 € à JALMALV
- 500 € à LES FOULEES GENEREUSES
- 800 € à LYM'PACT
- 800 € à LES MUTILES DE LA VOIX
- 3 300 € à la MJC PALENTE-ORCHAMPS
- 1 200 € à VIE LIBRE- section de Besançon
- 1 800 € à VIVRE COMME AVANT - antenne de Besançon

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la MJC de Palente.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

## **26. 25 novembre 2021 - Journée internationale contre la violence à l'égard des femmes**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 700 € à l'association Solidarité Femmes, pour les événements organisés dans le cadre de la semaine du 25 novembre 2021 « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ».

*Mme Lorine GAGLILOLO et MM. Anthony POULIN, Sébastien COUDRY, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

## **27. Exercice 2021 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de statuer sur les propositions énoncées dans le rapport et, en cas d'accord, à admettre les produits en non-valeur, à accepter les abandons de créances visés et à en donner décharge à M. le Chef du service comptable.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

## **28. SEM Aktya- Rapport des élus administrateurs - année 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2020 des élus administrateurs représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Aktya.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

## **29. SEM Micropolis - Rapport des élus administrateurs - Année 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2020 des élus administrateurs représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Micropolis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **30. SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2020 des élus administrateurs représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **31. SEM Sedia - Rapport de l'élu administrateur - Année 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2020 de l'élu administrateur représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Sedia.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **32. SEM loge.GBM - Rapport de l'élu administrateur - Année 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2020 de l'élu administrateur représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **33. Ajustements techniques suite à des procédures de recrutements**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Directeur de la Direction Hygiène Santé à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de Conservateur(trice) Chargé(e) des collections au sein du Muséum de la Citadelle - Patrimoine Mondial, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **34. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'emplois d'adjoint d'animation (animateurs périscolaires) au sein de la Direction Education et d'un emploi d'adjoint technique (agent polyvalent d'établissement de la petite enfance) au sein de la Direction Petite Enfance**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la création de 46 emplois d'adjoint d'animation (animateurs périscolaires), grade de référence Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, au sein de la Direction Education ;

- se prononce favorablement sur la création d'un emploi d'adjoint technique (agent polyvalent d'établissement de la petite enfance), grade de référence adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, au sein de la Direction de la Petite Enfance ;

- se prononce favorablement sur la suppression d'un emploi d'assistante maternelle (sans catégorie) ;
- se prononce favorablement sur la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;
- adopte la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions ;
- autorise le recrutement d'un agent contractuel sur les emplois créés au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **35. Mise à disposition d'un animateur de Vesontio Sport et signature d'une convention**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention avec l'association VESONTIO SPORTS VACANCES,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **36. Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès de la Mission Locale du Bassin d'emploi de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention avec la Mission Locale du Bassin d'emploi de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et les actes y afférents.

*M. Olivier GRIMAITRE, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

### **37. Contrat de concession de service public - Crématorium Saint-Claude - Rapport d'activité 2020**

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon par la Société OGF, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par la Ville de Besançon à cette société.

### **38. Attribution de subventions à Festival des Solidarités (Festisol)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 300 € à l'association Palestine-Amitié
- 400 € à l'association MRAP
- 100 € à la Fédération Léo Lagrange Centre Est
- 350 € à l'association Peuples Solidaires Doubs
- 600 € à l'association RéCiDev pour le Collectif Festisol bisontin.

*M. Christophe LIME, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

### **39. Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions aux associations et signature d'une convention avec l'UCB**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 16 000 € à Recidev pour son marché solidaire de Noël 2021, 3 000 € pour l'association « Commerce et Artisanat aux Chaprais » pour ses animations de fin d'année, 4 000 € à l'association des commerçants du marché Beaux-Arts, 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat pour l'animation en lien avec les savoir-faire horlogers inscrits au patrimoine de l'UNESCO, et 18 000 € à l'UCB en soutien exceptionnel de trésorerie et à l'action de fin d'année,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'UCB et tous les actes y afférents.

*Mmes Frédérique BAEHR, Julie CHETTOUH, Anne VIGNOT, Claude VARET et MM. Nicolas BODIN, Benoît CYPRIANI, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

### **40. Contrat de concession de service public - Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport d'activité 2020**

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, dans le cadre de la Concession de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

### **41. Congrès - Attribution de subventions - Quatrième répartition au titre de l'année 2021**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de trois subventions pour un montant total de 6 800 € dans les conditions précisées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

**42. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)  
du Coeur de Ville de Besançon - Attribution d'aide financière**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à attribuer une aide financière en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville au propriétaire du dossier numéro 7, pour un montant prévisionnel de 3 000 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

La séance est levée à 19 h 20.

Affiché à Besançon, le 10 novembre 2021

Pour la Maire,  
Par délégation,  
Le Chef du Service des Assemblées Ville,

The image shows the official seal of the City of Besançon, which is circular and contains a coat of arms. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink that reads "Benjamin MARQUET".

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

(Sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire, la séance est ouverte à 17 h 00)

« **Mme LA MAIRE** : Jean-Loup COLY, Adjoint aux sports de la Ville de Besançon de 2001 à 2003, nous a quittés.

Jean-Loup COLY avait passé une grande partie de sa vie dans les arcanes de la politique, notamment dans le sillage de Jean-Pierre CHEVENEMENT et s'était particulièrement illustré dans les politiques sportives, ici, à Besançon, mais aussi à Lyon.

Comme Paulette GUINCHARD il y a un an, Jean-Loup COLY a fait le choix de recourir au suicide assisté en Suisse à l'âge de 61 ans.

Si je le précise, c'est qu'il avait fait connaître son choix publiquement. En avril dernier, Jean-Loup COLY avait en effet témoigné pour défendre une proposition de loi visant à créer un droit à l'euthanasie pour les personnes qui, comme lui, souffraient d'une pathologie incurable.

Atteint depuis 8 ans de la maladie de Parkinson, il avait déclaré qu'il refuserait d'être un poids pour sa famille et avait fait le choix de mourir dignement, le jour où il le déciderait.

Chaque année, le député Olivier FALORNI estime que, comme lui, entre 2 000 et 4 000 Français font ce choix, contraints de quitter la France pour la Suisse ou la Belgique afin de recourir au suicide assisté.

J'espère que le témoignage de Jean-Loup COLY, comme tant d'autres -je pense naturellement à Paulette Guinchard-, permettra de faire évoluer notre législation.

Je tiens à réaffirmer tout mon soutien à la mobilisation en cours pour que la loi change dans les meilleurs délais.

En hommage à Jean-Loup COLY, je vous demande de respecter un moment de recueillement.

Ce conseil va être l'occasion de renouveler notre convention « Besançon, ville amie des enfants » avec l'Unicef et de voter le contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés. C'est donc l'occasion de mettre l'accent sur nos politiques de solidarité.

En 2021, l'augmentation de 1,5 % de la subvention versée par la ville au Centre Communal d'Action Sociale est dédiée aux jeunes précaires durement touchés par la crise sanitaire.

Ainsi, à travers un « plan jeunes », nous finançons une aide à l'abonnement transports en commun pour les 18-25 ans sans ressources, et nous renforçons le fonds santé pour les jeunes.

Toujours avec le CCAS, nous créons un service animation-intergénération pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. Nous portons des actions d'accessibilité afin de mieux vivre avec son handicap dans la ville. Je pense par exemple à la semaine bisontine du handicap qui se tiendra du 15 au 20 novembre.

Nous ouvrirons 5 places pour l'hébergement des sans-domicile avec des chiens, dont 2 dès cette année. Nous renforçons les mesures d'accompagnement vers et dans le logement pour accompagner le processus d'appropriation et ainsi, limiter le risque de retour dans la rue.

Ce sont là quelques-unes des mesures portées par nos élus en charge de la solidarité, Sylvie WANLIN, Jean-Hugues ROUX et Philippe CREMER et les équipes du CCAS que je tiens à saluer.

Faire œuvre de solidarité, c'est aussi pour Besançon accueillir 41 réfugiés afghans. Nous travaillons en lien avec la préfecture pour que cet accueil se passe de la meilleure des façons possibles.

Je tiens à leur souhaiter la bienvenue après le périple extrêmement éprouvant et les conditions de départ terribles qu'ils ont vécues.

Je souhaite saluer l'investissement annoncé par le gouvernement pour notre centre hospitalier, à hauteur de 75 millions d'euros, et plus largement, pour les établissements du groupement hospitalier de territoire Centre Franche-Comté.

Alors que la crise sanitaire a impacté durement notre centre hospitalier, cet investissement était attendu et nécessaire.

Pour autant, il devra se poursuivre dans la durée. Les politiques de santé ne peuvent supporter le « stop-and-go » permanent, qui se traduit par des fermetures de lits à répétition et de plus en plus nombreuses. La crise sanitaire nous a pourtant démontré le besoin impérieux de maintenir un service public hospitalier de haut niveau. Nous resterons donc vigilants sur les investissements dans nos établissements de santé, comme sur les conditions salariales pour l'ensemble des personnels hospitaliers dont les rémunérations doivent réellement progresser.

Maintenant, je voudrais vous parler de Saint-Jacques, en tant qu'investissement pour le CHU. L'arrêt des négociations entre le CHU et Adim-Vinci a été annoncé le 14 octobre dernier. Plusieurs obstacles, le principal étant financier, ont joué dans l'arrêt de ces négociations. J'en prends acte, et je souhaite que nous puissions très rapidement redessiner un projet pour ce quartier.

Situé au cœur du centre historique, Saint-Jacques représente un site d'intérêt majeur pour Besançon et le Grand Besançon, et, bien sûr, l'attractivité du territoire. Cet événement constitue par ailleurs une opportunité pour Besançon d'innover dans le renouvellement urbain en cœur de ville, de proposer une mixité d'usage, d'offrir de nouveaux logements et de répondre aux enjeux environnementaux. Je porte une attention toute particulière à la cohérence d'ensemble de ce projet.

La Ville pilote dès à présent l'aménagement des espaces publics. Quant à la communauté urbaine, elle est investie sur le projet de la Grande Bibliothèque. Dans l'attente de la régularisation de la décision du CHU vis-à-vis d'Adim-Vinci, je vais me rapprocher des différents acteurs et partenaires pour être prête à bâtir le futur de ce quartier.

Maintenant vient le moment des félicitations. À l'heure où se déroule la COP26 de Glasgow, nous sommes, et vous l'êtes tous, très fiers d'être, pour la troisième fois, lauréat du label « Cit'ergie Gold ». La Ville de Besançon sera présente demain à Ravensburg pour recevoir ce prix. « Cit'ergie » est un label, mais surtout un plan d'action dénommé « territoire engagé dans la transition écologique ». Il concourt à la réalisation concrète et locale des engagements pris dans le cadre de la COP21 à Paris. Ce prix reconnaît l'engagement continu de notre collectivité pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et contribuer ainsi à limiter la hausse des températures.

Je souhaitais aussi vous faire savoir que la Ville de Besançon a reçu la médaille d'argent du Grand prix stratégie de la communication des collectivités territoriales dans la catégorie « communication participative et citoyenne » pour le festival « Ici, c'est Besac ». Je félicite chaleureusement les services, qui ont contribué au succès de cet événement, et tout particulièrement le service communication, dont l'excellence du travail est soulignée par ce prix.

Autres félicitations, maintenant. Le groupe LREM-MoDem m'a informée de l'élection de son nouveau président, Laurent CROIZIER. Félicitations à vous.

Enfin, je tiens à saluer, en cette dernière séance du Conseil Municipal pour lui, Jonathan DEBAUVE, le directeur de cabinet. Il a fait le choix de postuler à un poste davantage compatible avec sa vie de famille et de jeune papa. C'est assez rare pour le souligner. Il quittera ses fonctions dans quelques jours. Il a plus que compté dans ce début de mandat pour la mise en œuvre de notre programme et la coordination de notre majorité. Il a été l'animateur de nombreux chantiers politiques qui se sont engagés avec les uns et les autres. Il a toujours eu un dialogue républicain et une écoute attentive avec l'opposition, avec chacun. Il a particulièrement été un acteur de la mise en place de notre accompagnement en termes de prévention et d'actions opérationnelles pour faire face aux périodes successives de la crise sanitaire. Il faut rappeler combien cela nous a demandé de temps et de patience, mais aussi, en tout cas, de bel engagement. C'est un collaborateur hors pair que gagne notre centre hospitalier. Merci, Jonathan. Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

**Mme LA MAIRE** : Je vois que vous demandez la parole, Madame LAMBERT.

**Mme Marie LAMBERT** : Merci, Madame la Maire. Tout d'abord, merci à M. DEBAUVE pour sa disponibilité et la qualité des échanges que notre groupe a pu avoir avec lui. Bon courage et bonne chance pour la suite.

En entrée de ce Conseil Municipal, notre groupe ne pouvait rester insensible à l'échec de la vente de l'hôpital Saint-Jacques, révélé à la suite de la réunion du Conseil de surveillance du CHU du 14 octobre dernier. L'opérateur, Adim-Vinci, a envoyé un très mauvais signal à notre territoire en abandonnant l'achat de l'ancien hôpital, mais la question que nous nous posons est celle de savoir si ce n'est pas

notre territoire qui a envoyé de mauvais signaux au développeur immobilier, l'incitant à faire marche arrière.

Un groupe de l'importance de Vinci ne se retire pas du jour au lendemain, et nous peinons à croire, Madame la Maire, que vous n'étiez pas au courant. D'ailleurs, vous avez dit que vous n'étiez pas particulièrement surprise. Est-ce à dire que vous l'attendiez, cet échec ? En amont de ce revirement, la Maire a-t-elle parlé avec la Présidente de la communauté urbaine, laquelle s'est-elle entretenue avec la présidente du Conseil de surveillance de l'hôpital ? Si la Maire de Besançon est tout à la fois Présidente du Conseil de surveillance de l'hôpital et Présidente de la Communauté urbaine, n'est-ce pas une opportunité d'un accès facilité au dossier, permettant anticipation et réaction ? Quelle est l'utilité de ces fonctions multiples si on laisse le train passer ? Oui, une opportunité vient de se perdre.

À l'heure où certains territoires avancent, d'autres sont dans la procrastination en remettant systématiquement au lendemain les projets structurants. C'est une perte de temps et d'argent public. Le calendrier de l'aménagement du site Saint-Jacques est forcément remis en question, et les investisseurs et aménageurs vont finir par ne plus vouloir s'intéresser à notre ville, constatant que tout projet qui s'y trouve est repoussé aux calendes grecques.

Votre réaction, que nous avons perçue comme détachée, voire fuyante, sur la question du devenir d'une partie du site Saint-Jacques au Conseil Municipal du 30 septembre dernier, était une alerte. Vous nous disiez alors ne pas vouloir intervenir dans les discussions, mais, au contraire, votre rôle est là, dans l'intérêt du dynamisme de Besançon, et, *a fortiori*, puisque la Cité des savoirs et de l'innovation, voulue sur Saint-Jacques, émanait d'une volonté municipale.

Peut-être était-ce finalement un choix délibéré de votre part de laisser filer l'opérateur privé, et, sur un projet structurant, reprendre une fois de plus l'ensemble du dossier ? Là encore, la Maire de Besançon remettant systématiquement en cause les projets de l'équipe municipale précédente parle-t-elle à l'ancienne Adjointe qui a voté et construit ces mêmes projets ?

D'autres questions se posent sur ce dossier. Quelle sera la hauteur du contentieux, si contentieux il y a, à propos de cette non-vente ? Quelle va être votre stratégie dans la reprise des discussions avec le CHU ? Les pouvoirs publics doivent-ils seuls s'emparer de ce dossier ? Quelles sont vos attentes et vos ambitions pour ce site désormais ?

Une nouvelle fois, cet arrêt brutal n'apporte rien de bon, ni pour Besançon ni pour le Grand Besançon, mais s'offre à nous l'opportunité, vous l'avez dit il y a quelques minutes, de repenser les choses, et nous sommes prêts à vous accompagner dans cette démarche. Des propositions pour ce site, nous en avons et nous les tenons à votre disposition. Quoi qu'il en soit, ne laissons pas ce site d'exception devenir une friche urbaine.

Nous vous proposons de travailler ensemble, sérieusement et efficacement, mais, pour cela, nous avons besoin, comme tous les Bisontins, de connaître le cap que vous fixez.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Merci, Madame la Maire. C'est effectivement d'avenir dont notre groupe voudrait vous parler, ce soir : de l'avenir de notre ville, de l'avenir du cœur de ville de Besançon, donc de ce projet, la Cité des savoirs et de l'innovation.

Après des rumeurs, vous l'avez dit tout à l'heure, nous avons appris il y a une vingtaine de jours que les discussions pour le rachat de Saint-Jacques entre l'hôpital et l'opérateur privé étaient rompues, et nous ne pouvons évidemment rester spectateurs de la situation, tant les enjeux de la future Cité qui doit s'y bâtir sont considérables. Il n'est pas question de voir s'installer durablement une friche urbaine dans ce lieu d'exception, en plein cœur historique de Besançon.

Ce que les élus de notre groupe attendent de vous, en qualité de Maire, en qualité de Présidente du Grand Besançon Métropole, c'est que vous réaffirmiez puissamment l'intérêt majeur de ce projet. Nous pensons qu'il est capital que vous repreniez la main et que vous portiez avec ambition ce projet de Cité des savoirs et de l'innovation.

Sans rentrer dans des détails trop techniques, plusieurs solutions s'offrent à vous : poursuivre sur la base d'une société de projet, incluant par exemple la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole, la Caisse des Dépôts, d'autres partenaires publics et privés potentiels, ou alors, comme l'a fait le Maire de Dijon, M. REBSAMEN, avec la Ville de Dijon, qui a porté à bout de bras la Cité internationale de la gastronomie en mobilisant l'établissement public foncier.

Ce que nous souhaitons également vous dire, tout d'abord, c'est que retravailler intégralement le projet ne ferait que le décaler encore, au moment où nous devons justement l'accélérer. Ensuite, il n'est pas question non plus de revoir nos ambitions à la baisse. Le projet de reconversion du site Saint-Jacques a été pensé sur des bases solides : ancrer un campus de centre-ville, créer de l'habitat, de l'activité économique, allier modernité, innovation, patrimoine.

Sont déjà inclus dans le projet : de la prestation hôtelière (nous en manquons) ; un centre de congrès, auquel nous souhaiterions ajouter un auditorium pour encore développer le tourisme d'affaires ; il comprend de l'habitat ; de l'activité économique ; de l'industrie innovante ; un village de start-up ; du commerce ; de la restauration... Bref, ce sont les bonnes directions.

Pour conclure, il est clair que la montre joue contre nous et que, si nous échouons, c'est toute la Ville et la Communauté urbaine qui échouent. En d'autres termes, sur ce projet, l'échec n'est absolument pas une option. Nous voulons des prises de décision rapides. Je vous rappelle que Dijon ouvrira les portes de sa Cité de la gastronomie au printemps 2022, donc n'en soyons pas à cette date à tergiverser encore et encore.

Nous ne voulons pas d'un projet au rabais et nous voulons un véritable projet urbain qui porte le destin et le renouveau du cœur de notre ville, un projet qui change le visage de Besançon. C'est la raison pour laquelle nous serions intéressés de connaître vos intentions précises, et, surtout, vos échéances. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Aurélien LAROPPE.

**M. Aurélien LAROPPE** : Bonsoir. Je vais me permettre de rebondir sur les propos liminaires concernant Saint-Jacques. Effectivement, je pense que c'est un sujet d'urbanisme extrêmement important. Ce sont les derniers six hectares en cœur de la Boucle qui seront disponibles pour faire un projet.

Comme cela a été évoqué juste avant par Mme LAMBERT et par M. CROIZIER, c'est un sujet d'une extrême importance pour notre ville et pour tous les sujets qui en découlent : dynamisme économique, aspect social au niveau des logements, aspect universitaire... Il y a énormément de sujets à travailler sur ce point.

Je pense que nous pouvons travailler sur le sujet de Saint-Jacques tous ensemble, c'est-à-dire avec la majorité, bien entendu, mais également avec l'opposition. Je pense vraiment que ce serait un bon signal à envoyer aux habitants bisontins, que le Conseil Municipal est capable de travailler ensemble pour développer un projet pour l'ensemble des Bisontins. Bien entendu, il faudra malgré tout lui donner une tendance politique, lui donner certaines tendances sur certains sujets, mais il faudra travailler sur ce sujet tous ensemble, c'est la dernière occasion que nous avons en termes d'urbanisme en centre-ville pour faire un projet de grande ampleur.

Différentes questions ont été posées sur les aspects avec Vinci. Je ne reviendrai pas sur ce sujet. La Ville de Besançon doit laisser le CHU et Vinci traiter ce sujet, donc je ne vais pas répondre à ces différents éléments. Néanmoins, nous sommes bien entendu attentifs à l'évolution du projet, et vous l'êtes également, donc nous serons attentifs ensemble. En tout cas, c'est ce que je prône sur ce sujet. Nous ferons également en sorte de ne pas perdre de temps. M. CROIZIER vient de le dire, il ne faut pas perdre de temps et essayer d'avancer sur ce sujet rapidement pour donner une porte de sortie au projet du site Saint-Jacques.

Enfin, sur le contenu, beaucoup d'éléments ont été donnés. Je ne vais pas répondre sur le contenu ce soir, il y a d'autres éléments à lever avant de parler du contenu, notamment l'aspect avec Vinci et le projet qu'on y développera. J'espère donc que, au-delà des différents aspects de gauche, de droite, des aspects politiques, nous arriverons à travailler tous ensemble sur ce projet, à nous réunir autour de la table, pour créer un projet en adéquation avec tous les enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle et qui répondra à toutes les problématiques d'urbanisme que nous pouvons rencontrer en centre-ville sur le site Saint-Jacques.

**Mme LA MAIRE** : Je vais quand même revenir sur certains éléments. On doit se rappeler tous, les uns et les autres, que nous sommes dans des fonctions qui nous amènent à respecter un certain nombre de droits. Ici, par exemple, on est sur le droit du commerce.

Je vais redonner quelques éléments. Le Conseil de surveillance du CHU a été informé le 14 octobre dernier de l'arrêt des négociations avec Adim-Vinci concernant la vente de Saint-Jacques. Pour rappel, une promesse de vente avait été signée le 13 décembre 2019 entre le CHU et l'opérateur Adim-Vinci.

Le projet, dont vous dites qu'il était très bon, a fait que Vinci a été amené à prendre en considération un certain nombre d'éléments relatifs aux opérations de désamiantage, de démolition, de fouilles archéologiques préventives, etc., qui ont empêché la conclusion de cette vente. Je ne reviendrai pas

sur la façon dont ce compromis de vente a été établi. Ce n'est pas de mon ressort, ce sont des choses qui ont été faites entre deux partenaires qui ne sont pas ici présents. Nous ne sommes pas les personnes morales qui peuvent les représenter. Je rappelle tout simplement qu'un Conseil de surveillance n'est pas un exécutif du CHU.

En outre, le nouveau montant de la vente proposé par Vinci au CHU était nettement en deçà de l'offre initiale et comportait une nouvelle condition suspensive pouvant conduire, au moment de l'offre définitive d'achat du site, à une seconde révision de prix à la baisse.

Il faut quand même le dire, j'ai pris acte de l'arrêt de ces négociations en tant que Maire. Ce quartier, situé au cœur du centre historique, représente évidemment pour tous un intérêt majeur pour l'attractivité. Évidemment, il y a beaucoup à faire sur un espace aussi important, et nous allons y travailler. Nous sommes bien sûr déjà dans la perspective, et rien n'arrêtera la volonté et l'ambition que nous voulons porter à ce projet. Voilà, je tenais à le répéter.

Je rappelle également qu'il faut nous dire que nous sommes bien dans un cadre tout à fait particulier, puisque nous sommes dans un cadre juridique. Nous n'allons pas l'oublier.

En revanche, je ne voudrais pas laisser dire certaines choses, qui ont été dites par ailleurs. La Ville n'a pas déboursé 1 € en étude dans le cadre de cette vente, puisque la Ville n'est pas propriétaire de Saint-Jacques. Les investissements portés par la Ville ont porté exclusivement sur la constitution d'un projet urbain en prolongement du centre-ville historique. Il n'y a pas eu d'attribution de la municipalité, puisque la Ville ne négociait pas avec Adim-Vinci.

Au contraire, la Ville s'est activée afin de réviser le PSMV en vue de rendre opérationnel ce projet. Bien sûr, le CHU a pris sa décision sur la base d'un prix de vente très en deçà des promesses et au vu du maintien d'une clause suspensive, comme je viens de vous le dire. Il faut le rappeler, ce projet était là aussi pour aider le CHU à permettre le transfert de l'ensemble des services au plus vite, et il ne pouvait être bradé. Comme vous venez de le dire, pour un site aussi important, aussi majeur, imaginez quelle responsabilité le CHU aurait eue de le brader.

Nous sommes donc là, aujourd'hui, prêts, et je suis très heureuse de savoir que vous êtes aussi prêts que moi à travailler sur ce projet. Je pense que ces éléments doivent vous suffire ce soir. Encore une fois, nous sommes bien tous conscients du cadre juridique dans lequel nous nous trouvons.

Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Permettez-moi de vous dire, Madame la Maire, que je trouve votre réaction et votre réponse relativement faibles comparée aux enjeux du projet. J'aurais aimé que ce soir vous nous annonciez véritablement que vous portez puissamment le projet, plutôt que de nous dire que vous êtes attentive et de tenir des propos relativement « faiblards » et certainement pas à la hauteur de la situation et à la hauteur de la fonction qu'est la vôtre. En tout cas, c'est mon point de vue.

J'attendrai, dans les prochaines semaines, quelque chose de beaucoup plus volontaire, de beaucoup plus puissant, pour que tout le monde comprenne vraiment l'enjeu capital, essentiel, qu'il y a à changer le destin de la ville, à retrouver un cœur de ville avec une vitalité digne, on va dire, de la capitale que reste Besançon.

Je vais passer sur un autre sujet, je ne pouvais pas terminer ces propos liminaires sans réagir devant cette nouvelle pratique, inaugurée aujourd'hui : le communiqué de presse de Mme la Maire en réponse aux élus de la minorité. Je me rappelle m'être plaint en début de mandat en vous disant qu'à Besançon, pour être informé, mieux valait être abonné à *L'Est Républicain* qu'élus au Conseil Municipal, et cette phrase n'a jamais été aussi vraie qu'aujourd'hui.

Si j'étais taquin, je conseillerais d'ailleurs aux journalistes de préparer un cahier spécial à l'intérieur de *L'Est Républicain* pour qu'enfin nous puissions avoir les réponses à nos questions et un semblant de cap pour Besançon. Voilà en tout cas une conception bien peu démocratique des relations avec les groupes de la minorité. Je trouve que cela frise l'irrespect, le déni de démocratie, mais, finalement, c'est très confortable pour éviter les débats.

Toujours est-il que je souhaiterais à mon tour réagir devant vos propos dans la presse concernant la police municipale. Je suis ravi que vous vous y intéressiez, au bout d'un an et demi de mandat. J'apprécie que vous fassiez des comparaisons, que vous défendiez les effectifs des policiers municipaux, plus élevés à Besançon que dans les villes voisines, mais comparer Besançon aux villes voisines me paraît avoir assez peu de sens.

Ce qui est pertinent, c'est de comparer les effectifs sur les villes de même strate, et je vous propose de le faire avec rigueur. À Besançon, 69 postes de policiers municipaux sont ouverts, soit 5,9 policiers pour 10 000 habitants. Concernant votre comparaison avec Dijon, vous avez omis de préciser qu'à Dijon, d'ici 2023, les effectifs seront portés à 100 policiers municipaux, soit 6,3 policiers municipaux pour 10 000 habitants. J'y ajouterai que les salaires ont été revalorisés, sachant qu'ils étaient déjà plus élevés qu'à Besançon, et que les policiers sont armés. Je peux d'ailleurs vous annoncer que plusieurs policiers municipaux bisontins m'ont déjà indiqué avoir postulé à Dijon.

Sur dix villes de même strate qui entourent Besançon, entre 111 000 et 145 000 habitants, Besançon se classe cinquième en nombre de policiers par habitant, avec 5,9 policiers pour 10 000 habitants. Ce sont 8,5 policiers pour 10 000 habitants à Orléans, 7,4 policiers à Metz, 5,5 policiers à Limoges. Nous sommes donc dans une moyenne sur les villes de strate identique. Soyons concrets : c'est ce que les Bisontins attendent de nous.

De source syndicale, cette semaine, sur l'ensemble des quartiers Planoise, Saint-Claude, Orchamps et Saint-Ferjeux, entre 12 heures 30 et 19 heures 30, seuls cinq policiers municipaux sont sur le terrain sur ces quartiers et neuf policiers municipaux sur toute la ville. Samedi, au centre-ville, jour de mariage, de manifestation, de forte activité commerciale, seuls cinq policiers municipaux seront sur le terrain entre 15 heures et 22 heures.

Le sous-effectif de notre police municipale sur le terrain se fait au détriment des habitants, de leur sécurité. Cela signifie moins de présence de policiers municipaux, moins de patrouilles auprès des commerçants, moins de relations auprès des habitants. Le 27 octobre dernier, M. POULIN déclarait, sur l'antenne de RMC : « *Dans nos villes, nous agissons avec pragmatisme, aucune caméra ne remplace l'humain, nous avons besoin de plus d'effectifs sur le terrain.* » Je pense que nous avons besoin et des caméras, et de plus d'effectifs, mais c'est un autre débat.

Devant ces propos, je peux d'ores et déjà vous annoncer que notre groupe déposera un amendement au prochain budget, visant au recrutement de policiers municipaux supplémentaires. Nous attendons donc le soutien de M. POULIN, c'est-à-dire le passage des paroles aux actes. Je vous remercie de votre attention.

**M. Christophe LIME** : C'est la deuxième intervention que vous faites, Monsieur CROIZIER, et je pense qu'on en est déjà à plusieurs millions d'euros. C'est ce qui est intéressant avec vous : au titre de la dépense, il n'y a pas de limites.

Pour Saint-Jacques, vous êtes sur un projet déjà pesant en termes financiers, et vous nous dites « *Moi, j'ai une idée en plus : il faut faire un auditorium.* » Oui, bien sûr. Un auditorium, quelques millions d'euros. Je n'y connais pas grand-chose en auditorium, mais je pense que, *a priori*, c'est plusieurs dizaines de millions d'euros, et je ne vous parle pas du fonctionnement qu'il peut y avoir ensuite sur un certain nombre de choses.

Là, réintervention, et, de nouveau, plus d'effectifs.

*(M. CROIZIER intervient hors micro.)*

**M. Christophe LIME** : Pas de souci, mais où prenez-vous l'argent ? En même temps, au mois de février, quand nous allons parler des taux... J'imagine que, si on augmente les taux de 1 %, vous allez nous dire que nous ruinons tous les Bisontins avec tout ce que cela peut comporter.

Cela veut dire que vous êtes « M. Plus » pour les dépenses et « M. Moins » pour les recettes. C'est facile de faire cela, c'est d'une grande facilité.

*(M. CROIZIER intervient hors micro.)*

**M. Christophe LIME** : Oui, c'est de l'ambition. Moi aussi, j'ai beaucoup d'ambition. J'ai de l'ambition pour tout le monde, mais vous n'êtes pas compréhensible, pas crédible sur la présentation de l'ensemble de vos éléments, y compris sur la police. Vous dites que nous avons un problème de rémunération. Je suis bien content d'entendre la droite qui dit qu'on ne rémunère pas suffisamment la fonction publique.

*(M. CROIZIER intervient hors micro.)*

**Mme LA MAIRE** : Excuse-moi, Christophe. Monsieur CROIZIER, nous ne sommes pas dans un dialogue entre vous, sinon vous allez boire un café ensemble et vous sortez du Conseil Municipal.

**M. Christophe LIME** : Monsieur CROIZIER, il me semble bien que vous soutenez la majorité actuelle, donc vous allez me rappeler l'augmentation des fonctionnaires que vous allez leur proposer dans peu

de temps, ce que vous proposez depuis quatre ou cinq ans. Comme vous considérez que la fonction publique n'attire pas, il faut augmenter les salaires. Nous partageons votre avis, mais, pourtant, quand vous êtes au pouvoir, vous ne le faites pas. C'est quand même étonnant.

Vous ne voudriez le faire que pour les policiers, peut-être ? Vous ne voulez pas le faire pour les autres ? Je peux vous donner tout un paquet de métiers aujourd'hui où l'on n'arrive pas à recruter, justement parce que les salaires de la fonction publique sont trop bas. Je vous entends, sur l'accompagnement de nos enfants le soir, vous dites « *on ne paie pas suffisamment* ». Comment voulez-vous que les jeunes viennent travailler chez nous ? Vous les payez à coups de fronde.

*(M. CROIZIER intervient hors micro.)*

**M. Christophe LIME :** Oui, mais vous soutenez cette politique, donc chaque fois que vous aurez à nous dire une dépense supplémentaire, Monsieur CROIZIER, ayez au moins l'honnêteté de nous donner la recette comparative.

**Mme LA MAIRE :** Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais je vous avais déjà fait une proposition l'année dernière. Vous voulez faire un amendement au budget. Vous étiez toujours en train de nous dire que vous voulez travailler avec nous, donc je vous ai fait une proposition, ici, en Conseil Municipal, mais pas dans ce lieu parce que nous n'étions pas là, et j'ai dit : « *Je vous invite à redessiner le budget comme vous le souhaiteriez.* »

Comme vient de le dire Christophe LIME, je veux voir... On se rappelle qu'on est dans le cadre d'un budget équilibré, nous sommes tous d'accord sur ce point. Même si nous ne l'étions pas, d'ailleurs, le Préfet serait là pour nous le rappeler. D'accord ? Si vous mettez plus d'argent sur la police, vous en enlevez ailleurs. C'est structurel.

Vous allez donc nous faire des propositions si vous rajoutez de l'argent pour la police municipale, de l'argent pour le périscolaire, de l'argent pour l'ensemble de nos agents de catégorie, puisque vous nous avez déjà dit combien il était important de mieux les valoriser, et nous en sommes bien tous d'accord. J'attends avec impatience, et je le dis vraiment très sincèrement, les propositions concrètes de suppression de lignes budgétaires. C'est cela, que j'attends.

Quand on est élu, on le sait tous, on fait des choix. Moi, ce qui m'intéresse, c'est comment vous allez travailler cette proposition, et nous l'analyserons de façon très sérieuse.

Deuxièmement, les commissions. Je vous rappelle que les commissions sont faites pour poser des questions. En Conseil Municipal, la dernière fois, des propositions ont été faites et des questions ont été posées. J'avais dit que je répondrais à travers la presse, donc j'ai tenu mon engagement. C'étaient des questions publiques posées au moment d'un Conseil Municipal, donc je réponds publiquement à ces questions, qui, d'ailleurs, montraient un certain nombre de « fragilités », je vais le dire gentiment, dans la façon dont elles étaient présentées. Voilà.

Je vous propose maintenant de passer au Conseil Municipal et d'aborder les questions qui sont à l'ordre du jour ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 1

#### Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2021

« **Mme LA MAIRE** : Dès à présent, je propose de désigner Mme Karine DENIS-LAMIT secrétaire de cette séance du Conseil Municipal. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non ? Je vous remercie.

Maintenant, je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 2

**Délégation du Conseil Municipal accordée à la maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales**

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 2 porte sur la délégation du Conseil Municipal accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante. Est-ce qu'il y a besoin de précisions ? (*Il n'y en a pas*).

Des votes contre ?

Des abstentions ?

C'était prendre acte, d'ailleurs ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 3

#### Modification des représentations dans diverses structures

« **Mme LA MAIRE** : Le troisième point porte sur la modification des représentations dans diverses structures pour l'économie, l'emploi et l'enseignement supérieur.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 4

#### Obtention du titre Ville amie des enfants pour la période 2020/2026

« **Mme LA MAIRE** : Un point important, que nous avons déjà annoncé, c'est l'obtention du titre « ville amie des enfants » pour la période 2020/2026. Je donne la parole à Pascale BILLEREY.

**Mme Pascale BILLEREY** : Depuis 2005, la Ville de Besançon est partenaire UNICEF et dispose du titre « ville amie des enfants ». Il s'agit aujourd'hui de renouveler ce titre. Le Conseil Municipal est appelé à adopter le plan d'action municipal pour l'enfance et la jeunesse, à approuver la charte, c'est-à-dire se mettre d'accord sur des engagements qui vont guider notre action, et à approuver la convention.

Il y a dix étapes à franchir pour faire de notre ville une ville amie des enfants, et nous sommes déjà à la huitième étape. Un bref rappel pour montrer le sérieux et l'ambition de cette intégration. Un acte de candidature a été réalisé le 10 septembre 2020 par visioconférence après avoir pris des contacts avec le comité local UNICEF. Le Conseil Municipal du 10 décembre 2020 a confirmé l'intention de candidater, puis il a fallu renseigner un questionnaire d'évaluation très fouillé sur la politique municipale en direction de l'enfance et de la jeunesse. Il a été rendu le 15 mars 2021.

Un plan d'action municipal, en collaboration avec l'UNICEF, a ensuite été présenté à un Copil en présence de Mme la Maire et avec les élus des directions concernées, et envoyé le 15 mai à l'UNICEF. Une audition par la commission d'attribution du titre « ville amie des enfants » en visioconférence a été réalisée le 2 juillet avec Mme la Maire et les élus. L'obtention du titre a été possible le 9 juillet, et cela a fortement impressionné l'UNICEF, grâce à un vrai travail de transversalité et de collaboration entre les directions concernées. Il n'y a pas que l'éducation, mais aussi la mission jeunesse, la vie des quartiers, le contrat de ville, la biodiversité, les espaces verts, le développement durable, la mission de lutte contre les discriminations, la démocratie participative, la communication, le service performance, la santé...

Aujourd'hui, c'est l'étape de la délibération, qui va nous permettre de devenir partenaires en signant cette convention. Ce titre, je tiens à le rappeler, oblige la Ville à faire annuellement le point de ses différents engagements. On est vraiment dans un mode projet. Vous découvrirez là un véritable panorama de « ville amie des enfants ». Au centre, les cinq doigts d'une main représentent les cinq engagements pour le mandat 2020/2026, assortie, en grisé, des recommandations de l'UNICEF. Tout autour, ces engagements sont déclinés en actions municipales, que je vais détailler dans les diapositives suivantes.

L'engagement n° 1 est d'assurer le bien-être de chaque enfant, et la recommandation qui nous était donnée par l'UNICEF était de lutter contre la pollution de l'air aux abords des lieux éducatifs et sportifs, fréquentés par les enfants et les jeunes. L'action que nous voulons mettre en valeur, c'est le dispositif « éco-école » et le « parcours éco-citoyens pour la transition ».

Nous souhaitons préparer les enfants à devenir acteurs et responsables du monde dans lequel ils vivent. Il s'agit dans un premier temps d'un dispositif national porté par Teragir, relayé à l'échelle de la ville par la mission de développement durable pour permettre à des établissements scolaires d'aborder chaque année des thématiques d'éco-écoles : biodiversité, eau, énergie, consommation, alimentation, déchets, solidarités... Ils sont accompagnés par des services techniques et des professionnels de l'environnement. Une référente-école peut aider les écoles dans leur programme. Des « parcours éco-citoyens pour la transition » viennent compléter et enrichir ce dispositif.

L'engagement n° 2 est d'affirmer notre volonté de lutter contre l'exclusion et toute forme de discrimination, et agir en faveur de l'égalité. La recommandation de l'UNICEF est d'œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons. Il s'agit, autour des cours d'école, de transformer la cour de l'école en un espace plus ouvert, plus collectif, dans l'école, avec les habitants, avec les acteurs du quartier, mais aussi plus végétalisé, de lutter contre les îlots de chaleur, de faciliter l'absorption des eaux de pluie, de renforcer la biodiversité, etc.

Je rappelle qu'un espace n'est pas neutre, c'est un lieu de construction de sa citoyenneté, où l'on apprend à vivre les uns avec les autres, et non dans des espaces trop séparés. Une expérimentation est en cours à l'école Brossolette, mais aussi dans de nombreuses villes de France.

L'UNICEF nous a notamment présenté dernièrement, le 22 octobre, une expérience de ce type dans la commune de La Ciotat. Nous avons découvert d'autres aménagements, c'est pourquoi j'ai dit que nous

expérimentations sur l'école Brossolette, et nous en tiendrons compte également pour voir comment faire évoluer le projet. Dans ce webinaire, on voyait une école avec des cabanes à livres, des cabanes de l'amitié, des jeux coopératifs, des jeux traditionnels, du cirque, de la pétanque, parce que c'était La Ciotat, et un chariot des arts, à l'instar du bateau pirate que l'on découvrira à l'école Brossolette. Bref, un lieu vivant, retransformé. C'est quelque chose que nous allons suivre tout au long de notre mandat.

L'engagement n° 3 est de permettre et de proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes du territoire. La recommandation de l'UNICEF est de décroïsonner l'éducation pour garantir un projet éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du quartier. Pour répondre à des objectifs de coéducation, il va s'agir de mettre en place une dynamique territoriale du projet éducatif, que nous avons privilégiée sur neuf secteurs de la ville. Un binôme assure l'animation et la coordination sur chaque secteur. Un parcours de vie est proposé aux usagers côté parents et côté enfants pour mieux comprendre leurs besoins et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer face à l'offre de service scolaire, périscolaire et extrascolaire. Ces binômes peuvent s'appuyer sur les premiers retours de ce questionnaire sur les parcours de vie.

L'engagement n° 4 est de développer la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune. Vous avez sans doute entendu parler de ce festival, « Ici, c'est Besac ». C'était une première pour permettre l'expression de la jeunesse bisontine, pour créer un lien privilégié et durable avec toutes les jeunes de Besançon, puisque des jeunes de tous les quartiers sont venus à ce festival. C'est instaurer, aussi, une proximité avec les élus. Nous étions de nombreux élus à nous y rendre et à échanger avec ces jeunes. C'est, également, comment les rendre acteurs. Je dois souligner que cela a été un vrai travail collectif entre les services de la Ville. Il y a eu 1 000 à 1 700 participants, et un questionnaire a été envoyé aux jeunes après ce festival. Il y a déjà 100 réponses. Nous allons réfléchir à comment poursuivre cette participation et cet engagement de la jeunesse bisontine.

Pour l'engagement n° 5, on est vraiment dans le partenariat avec l'UNICEF pour faire respecter les droits des enfants. Nous avons déjà une programmation annuelle sur de nombreuses actions et interventions en lien avec l'UNICEF. Évidemment, nous allons les associer au PEdT, aux rencontres « droits de l'enfant », il y aura déjà des temps forts le 20 novembre à Besançon puisque c'est la journée internationale des droits de l'enfant.

Nous avons également prévu d'accueillir un service civique « ville amie des enfants » dans une maison de quartier, qui va faire ce travail aussi. La Ville s'engage également à participer à une prochaine consultation de l'UNICEF en direction des enfants et des adolescents. Une dernière chose, mais je pense que vous le savez déjà, un lieu est dédié à l'UNICEF dans le Musée Victor-Hugo. Je pense que c'est un endroit où on découvre également les ambassadeurs jeunes de l'UNICEF, puisqu'il y a également toute une démarche d'engagement de jeunes autour des droits des enfants.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE :** Merci. Je ne sais pas si vous souhaitez avoir des éléments ? Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER :** Merci, Madame la Maire. Tout d'abord, peut-être, je veux dire à M. LIME que M. REBSAMEN, à Dijon, ne se pose visiblement pas les mêmes questions que lui, puisqu'il arrive non seulement à augmenter les policiers municipaux, mais en plus à porter une Cité internationale de la gastronomie, et tout cela avec les mêmes conditions que la Ville de Besançon. Premier point, c'est peut-être qu'il considère que le public ne peut pas tout porter. C'est peut-être une vraie différence qu'il y a avec M. LIME et vous. Deuxièmement, c'est peut-être qu'il ne travaille ni avec le parti communiste ni avec Europe Écologie - Les Verts, mais avec le MoDem. C'est peut-être cela, la différence.

(Rires.)

**Mme LA MAIRE :** Une chose, Monsieur CROIZIER...

**M. Laurent CROIZIER :** Je reviens sur le sujet, Madame VIGNOT.

**Mme LA MAIRE :** Monsieur CROIZIER, vous avez perdu un temps de réponse parce que vous êtes allé sur un autre dossier, mais c'est votre responsabilité. C'est une prise de parole.

**M. Laurent CROIZIER :** Tout à fait, mais vous venez de me faire perdre 25 secondes.

**Mme LA MAIRE :** Ne vous en faites pas.

**M. Laurent CROIZIER :** Simplement, nous avons tous partagé ce constat que les enfants et les jeunes avaient beaucoup souffert de la crise sanitaire, de l'isolement dû aux longues périodes de confinement. Face à ce constat, que nous partageons ensemble au-delà des sensibilités politiques, nous sommes un

certain nombre d'élus, je me souviens de Mme ROCHDI, de Mme MARTIN, et j'imagine que l'autre groupe de la minorité également, à avoir demandé à plusieurs reprises un grand plan municipal en faveur de la jeunesse.

Je suis particulièrement déçu du contenu du document. Ce que vous nous présentez comme un plan d'action, c'est en réalité plutôt un plan avec quelques actions, intéressantes et utiles, je vous l'accorde, mais, encore une fois, assez loin, même très loin, de vos discours. J'imagine que nous devons patienter jusqu'à la présentation du nouveau projet éducatif de territoire, qui devrait, si les calendriers sont respectés, nous être présenté à l'automne prochain. Mme BILLEREY me donnera l'information tout à l'heure. Mesurez tout de même que, à l'automne prochain, vous aurez fait plus d'un tiers du mandat.

Quelques commentaires sur les actions annoncées. L'annonce du plan éducatif de territoire décliné par quartier est une très bonne chose, ce n'est pas moi qui vais dire le contraire. Cela fait six ans que M. FAGAUT et moi le demandons, plus de six ans que nous essayons de convaincre que les besoins et les ressources d'un quartier à un autre ne sont pas identiques. Comme quoi, cela a parfois du bon de se répéter, mais il aura quand même fallu six ans.

Concernant l'aménagement des cours d'école, vous connaissez nos points de divergence. Notre groupe soutiendra tous les aménagements qui visent à végétaliser les cours d'école, à créer des îlots de fraîcheur, à les rendre plus conviviales, plus apaisées, à permettre des jeux plus variés pour les enfants. Néanmoins, à chaque fois que vous donnerez ce sens idéologique, radical, stigmatisant, cette obsession de prêter des comportements sexistes à des enfants, alors je serai là pour rappeler ma désapprobation. Les enseignants, fort heureusement, n'attendent pas après une quelconque idéologie pour veiller avec bienveillance sur la mixité, sur l'égalité des enfants et sur la transmission des valeurs du vivre ensemble. Je tiens à le dire, dans aucune cour d'école de Besançon des espaces sont accaparés par des enfants sans qu'aucun enseignant n'intervienne, et heureusement que c'est ainsi.

Pour conclure, je dirais que nous allons évidemment voter ce dossier, mais, une ville amie des enfants, c'est aussi une ville qui se donne les moyens d'accueillir tous les enfants inscrits par leurs parents à la cantine scolaire. Une ville amie des enfants, c'est une ville qui prête aussi attention aux conditions de travail des adultes qui encadrent les enfants. Nous avons parlé tout à l'heure des animateurs périscolaires, dont les rémunérations sont relativement faibles. J'ai également une petite pensée ce soir pour les agents dans les crèches, dont les conditions de travail seront dégradées à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Monsieur LIME, vos propos et vos actes sont très, très différents. Posez-vous les bonnes questions. En tout cas, je note une fois de plus une grande différence entre les propos de toutes ces sensibilités de gauche et leurs actes. Merci.

**Mme LA MAIRE** : Je suis impatiente de voir le budget que vous allez nous proposer, vraiment. Je suis de plus en plus impatiente.

Madame LAMBERT.

**Mme Marie LAMBERT** : Merci. Madame la Maire. Le souhait de reconduire le partenariat avec l'UNICEF et de pérenniser le titre « ville amie des enfants » à Besançon est un bon message en faveur de la jeunesse et des familles de notre ville, et nous ne pouvons qu'y souscrire.

J'ai bien lu le plan d'action municipal qui est proposé, et j'ai écouté également votre intervention auprès d'un média local, dans laquelle vous dites souhaiter identifier les enfants en difficulté pour une meilleure intervention en leur faveur. Or, au dernier Conseil Municipal, j'ai appelé votre attention sur les 114 familles recalées de la restauration scolaire pour défaut de paiement.

J'avais demandé si on avait une idée de qui étaient les enfants concernés et s'ils étaient issus de familles en difficultés financières ou matérielles. Madame l'adjointe m'avait répondu qu'il y avait peu de probabilité de pouvoir identifier ces enfants pour la collectivité à cause du RGPD. Je ne lui demandais pas les noms, cela ne nous regarde pas, mais à ce moment-là il y avait un travail à faire par les services pour les identifier.

Au dernier Conseil, nous avons donc plus de 114 gamins dans une potentielle précarité à portée de main, et nous ne pouvons pas aller voir ce qu'il en est vraiment. Maintenant, vous nous dites que le gros du travail sera d'identifier les enfants dans le besoin et de leur garantir un accès au service public. Je ne m'y retrouve pas, j'ai besoin de vos lumières.

Merci.

**Mme LA MAIRE :** Les propos que j'ai tenus répondaient à une question de la journaliste en question qui me demandait : « *Comment allez-vous répondre aux questions quand les personnes appellent pour dire qu'il y a une urgence dans leur vie ?* ». On parlait en particulier des violences intrafamiliales. Vous parlez d'autre chose, donc vous décontextualisez la question et la réponse, mais cela ne me pose aucun problème. Par contre, aux questions que vous posez ce soir, Claudine CAULET va vous apporter des éléments de réponse.

**Mme Claudine CAULET :** On a un peu regardé pour les 114 refusés, on a plusieurs tranches de niveau de paiement de la pause méridienne. Cela était réparti à peu près équitablement donc ce ne sont pas seulement des familles avec les plus bas QF (en dessous de 370) qui nous posent des problèmes avec les impayés. Ces familles représentaient à peu près 20 % et celles du QF au-dessus représentaient à peu près 15 %. Cela se répartissait aussi sur les QF supérieurs. Voilà pour la première information.

Concernant la seconde information, je saisis l'occasion pour donner les derniers chiffres : début septembre, je vous avais annoncé 4 747 enfants inscrits, ce qui représentait 55 %. Le recrutement – difficile mais quand même effectué – d'animateurs a permis à cette date d'accueillir 4 957 enfants. Ainsi, 59 % des enfants scolarisés sont inscrits à la restauration scolaire. Je vous rappelle l'objectif que l'on s'est fixé qui est de 70 %. On part de loin puisque l'on est parti de 52 %. Ainsi, entre septembre et novembre, on a créé 210 places et depuis 2019/2020, on a créé 518 places. Depuis le début de la problématique, si je remonte à l'ancien mandat, on a créé 878 places. C'est un travail de longue haleine. On a encore 290 refus et on va entrer vraiment dans le cœur du sujet puisque notre assistance à la maîtrise d'ouvrage sur les restaurants et les offices est partie. On est en train de réfléchir pour finaliser le lieu d'implantation de ce que j'ai appelé notre « cantine à roulettes » qui permettra de basculer un gros restaurant de la liaison chaude à la liaison froide. Voilà pour les données tout à fait factuelles.

**Mme LA MAIRE :** Je donne la parole à Pascale BILLEREY.

**Mme Pascale BILLEREY :** Je voulais compléter. L'UNICEF nous a demandé, dans un premier temps, seulement 5 actions. Cela ne résume absolument pas tout le travail qui est fait autour de programmes pour l'enfance et la jeunesse. C'étaient vraiment des actions très ciblées sur lesquelles on va revenir régulièrement. Quand elles auront abouti, on sera sur les mêmes recommandations avec d'autres types d'actions. Dans le cadre du PEDT, vous aurez une présentation beaucoup plus détaillée du travail qui est en cours.

**Mme LA MAIRE :** Merci, c'est donc bien la question de l'obtention du label qui était présentée ce soir.

Je soumets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des absents ?

Merci, approuvé à l'unanimité ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 5

#### Opération Eco Ecole dans les écoles de la Ville

« **Mme LA MAIRE** : Anthony POULIN, tu n'as pas de présentation particulière pour ce dossier ?

Avez-vous des questions ? Non ?

Je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des absentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 6

#### Parcours Eco-citoyen pour la transition

« **Mme LA MAIRE** : Avez-vous des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des absentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 7

#### Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR)

« **Mme LA MAIRE** : Je donne la parole à Philippe CREMER.

**M. Philippe CREMER** : Bonjour. Chaque année, la France accueille, en application des conventions internationales qu'elle a signées, des hommes, des femmes et des enfants victimes de persécutions ou d'atteintes à leurs droits fondamentaux dans leur pays. Ils répondent au statut de réfugié, défini par la convention internationale de Genève de 1951, en ce qu'ils craignent d'être persécutés dans leur pays d'origine en raison de leur ethnie, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques.

La France peut aussi accorder une protection subsidiaire à toute personne ne remplissant pas les conditions, pour se voir reconnaître le statut de réfugié, mais qui risque dans son pays la peine de mort, la torture ou des peines ou traitements inhumains et dégradants, ou qui fuit une situation de guerre. Les primo-arrivants sont, quant à eux, des étrangers en situation régulière vis-à-vis du droit au séjour et signataires d'un contrat d'intégration républicaine à l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Ils sont considérés comme primo-arrivants pendant les cinq premières années de leur installation en France.

Les bénéficiaires d'une protection internationale s'inscrivent également dans cette dynamique en signant le contrat d'intégration républicaine dès l'obtention de leur statut.

La stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées, validée lors du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018, est un cadre fort pour coordonner les actions menées en faveur de ces nouveaux arrivants. Pilotée par la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (la DIAIR), cette stratégie permet de mobiliser une grande diversité d'acteurs et d'agir sur l'ensemble des domaines qui ont un impact sur la qualité de l'accueil et de l'intégration des réfugiés : l'accès aux droits, à l'emploi, au logement, mais également l'accès à la culture et au sport.

Le Gouvernement a souhaité soutenir cet engagement prévoyant, dans la stratégie nationale, la signature de contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés (le CTAIR), avec des grandes villes et des métropoles. En effet, l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées ne seraient pas possibles sans la mobilisation des élus et des collectivités locales qui agissent de fait pour leur accompagnement au quotidien dans le cadre de l'exercice de leurs compétences.

Au niveau local, pilotés par la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, les contrats territoriaux sont signés conjointement par les collectivités territoriales et les préfetures, afin de mettre en œuvre des actions concrètes à l'intention des personnes bénéficiaires de la protection internationale et des primo-arrivants. La Ville de Besançon souhaite mettre en œuvre un CTAIR, proposé par l'État via la DIAIR. Ce contrat doit permettre, de manière volontariste et adaptée, de répondre aux besoins des primo-arrivants et des réfugiés, sur la santé, le logement, l'insertion professionnelle et la culture. La Ville de Besançon veut ainsi s'inscrire comme l'un des acteurs majeurs de l'accueil et de l'intégration de ces nouveaux habitants sur son territoire, en respect et complément des compétences de l'État.

En réponse aux objectifs d'une ville accueillante au service des plus fragiles, la Ville s'engage à porter et à garantir l'accès aux droits et à s'inscrire dans un réseau national des villes et territoires accueillants. Pour cela, il y a des objectifs :

- Mettre en œuvre des actions concrètes à l'attention des personnes bénéficiaires de la protection internationale ;
- Répondre à des besoins identifiés, notamment en matière d'accès aux soins, au logement, à la formation linguistique, à l'emploi et aux offres sportives et culturelles.

Les signataires seront la Ville de Besançon et la Préfecture, et ce projet sera porté par des partenaires associatifs et la collectivité territoriale.

À Besançon, on a défini cinq priorités, qui ont été identifiées à partir d'un premier diagnostic réalisé en lien avec les opérateurs et associations œuvrant dans ce domaine. La Ville de Besançon souhaite donc

s'investir dans ces cinq champs prioritaires, afin de garantir un parcours d'accueil et d'intégration global et renforcé.

- La première priorité est la prise en charge de la santé mentale dans le cadre du parcours de santé des migrants et du développement d'une offre d'accompagnement, notamment spécialisée dans la prise en charge des psycho-traumatismes.

- La deuxième priorité est la jeunesse, afin de développer la connaissance de leurs droits, de les faire participer à la vie de la cité à travers des parcours de découverte d'activités.

- La troisième priorité est le logement et l'articulation avec l'ensemble du dispositif concourant à l'approche « Logement d'abord ».

- La quatrième priorité est l'accès à la culture des primo-arrivants, en facilitant la mobilisation des outils d'appropriation culturelle et en accueillant les artistes issus de l'immigration, dans une volonté de développer l'interculturalité.

- La cinquième priorité est l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants, afin de pourvoir des filières professionnelles pour les emplois en tension sur la Ville.

Ce contrat s'inscrit sur une période d'un an renouvelable deux fois, avec une première enveloppe de 150 000 € allouée par l'État.

Pour mener à bien ce projet, afin de le mettre en œuvre, une chargée de mission sera recherchée et prendra ses fonctions – je l'espère suite au vote de ce soir – courant novembre. Ses premières missions consisteront à compléter le diagnostic qui a servi de base à la rédaction du contrat-cadre en procédant à la rencontre et à la mobilisation des partenaires associatifs et institutionnels. Ces échanges permettront de coconstruire et rédiger des fiches actions et appels à projets qui constitueront le corps de la convention d'engagement opérationnel.

**Mme LA MAIRE** : Merci. Madame DENIS-LAMIT.

**Mme Karine DENIS-LAMIT** : Madame la Maire, merci pour cette prise de parole. Concernant le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés, nous souhaitons vous interpeller sur différents points.

Tout d'abord, je voudrais rappeler que la France est, par définition, une terre d'accueil. Ce n'est pas d'aujourd'hui et elle n'a pas plus à le prouver. La solidarité n'a pas d'étiquette politique et cela nous concerne tous. Le contrat qui couvre l'ensemble ou plusieurs des champs comporte sept axes de stratégies nationales. A priori, vous en avez retenu cinq. On aurait peut-être aimé être consultés sur le choix de ces cinq points parmi les sept.

Concernant le deuxième point sur la jeunesse. Nous avons effectivement tous des droits mais nous avons, avant tout, tous des devoirs. Il nous semble important, sur ce point, de développer la connaissance des devoirs des réfugiés que nous accueillons.

Concernant le troisième point sur le logement, permettez-moi de vous rappeler le *tweet* du 17 août 2021 où vous aviez écrit : « *Nous avons les capacités d'accueillir dignement* ». Lors du dernier Conseil Municipal, il est apparu que l'on manquait de logements. Ainsi, que veut dire « accueillir dignement » ? Quelle solution proposez-vous pour éviter des situations que Besançon a déjà vécues par le passé ?

Concernant le quatrième point sur la culture, celle-ci joue un rôle évident dans le développement de la vie. Cela étant, il nous apparaît primordial de favoriser avant tout l'apprentissage de la langue française. Cette maîtrise est indispensable pour envisager un projet professionnel et une réelle intégration.

Concernant le versement des 150 000 € de ce contrat par l'État, pouvez-vous nous dire quelle sera la ventilation de la dépense de cette somme ? Qui entre dans ces 150 000 € ? Nous craignons que cette somme ne suffise pas. Besançon a-t-elle les moyens d'assurer une prise en charge sans désorganiser ses finances ? Si nous prenons l'apprentissage de la langue française, le coût pour une personne est de 2 400 €. Si 20 000 € sont alloués à ce budget, cela représente la formation de 8 personnes. Or, vous nous annoncez l'arrivée de 41 personnes. Pouvez-vous nous donner le coût de la prise en charge globale d'un adulte à l'année pour l'ensemble de vos cinq points ?

Madame la Maire, en date du 28 août 2021, nous avons appris l'arrivée de 16 Afghans. Aujourd'hui, nous aimerions savoir ce qu'ils sont devenus et quel est leur statut actuel.

Madame la Maire, dans l'accueil, la véritable solidarité est d'avoir un projet de vie à proposer à nos arrivants, de favoriser et d'orienter leur intégration dans la vie française. C'est également avoir des moyens d'accueil décents empreints d'une humanité sincère. Nous attendons de votre part une réflexion

sérieuse et courageuse sur nos capacités financières et humaines concernant l'accueil des réfugiés. Besançon ne doit pas se substituer au fonctionnement de l'État. Je vous remercie pour votre attention.

**Mme LA MAIRE :** Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ce dossier ?

Je suis très heureuse que vous vous rappeliez les responsabilités et les devoirs de la France. Vous avez annoncé, dès le départ : « *La France est une terre d'accueil* ». La France, comme vous le dites, a demandé que chaque territoire s'organise pour accueillir, dans les meilleures conditions, des réfugiés et c'est ce que vient de vous expliquer Philippe CREMER, avec un certain nombre de détails. Nous sommes, à la Ville de Besançon, en train de répondre à la sollicitation de l'État, parce qu'il a ses devoirs et que nous, nous sommes avec lui pour travailler de façon opérationnelle à l'accueil des personnes réfugiées.

Quant au budget, je suis bien heureuse que vous nous le signaliez, et j'espère bien que vous allez nous aider à porter la parole très fort auprès de l'État, pour dire combien nous avons besoin d'encore plus de moyens. Vraiment, merci beaucoup, et je vous invite à pouvoir nous accompagner dans cette demande.

Je vous pose une autre question, parce que votre façon d'interroger aujourd'hui le Conseil Municipal m'interroge. On a vu le débat, qui s'est porté en Assemblée nationale et au Sénat, sur la question de la « loi Ravacley ». Il demandait que des personnes qui étaient dans un processus d'intégration, de formation, d'acquisition de la langue et de savoir travailler en collectif, soient dans un processus comme jamais on n'a pu voir se développer, avec des chefs d'entreprise demandant que l'on puisse régulariser cette situation et donc réaffirmer la terre d'accueil de notre France tant aimée – puisque vous êtes dans cette référence. Quand on a investi dans l'humain – parce que l'on a accueilli des mineurs, à qui l'on a donné la possibilité d'accéder à cette formation – et que vous êtes là, en train de dire que vous soutenez le fait d'être accueillant, mais que ceux qui ont représenté vos partis politiques ont refusé, je voudrais savoir dans quelle cohérence nous nous trouvons aujourd'hui.

Ensuite, concernant la question des axes, soyons clairs. Sur les sept axes, l'État nous demande de travailler avec lui et nous travaillons avec les acteurs du territoire qui, eux, font un travail considérable. Nous travaillons aussi avec les associations. C'est bien en collaboration avec ces structures associatives que nous avons monté ce dossier, pour qu'il soit en cohérence avec les moyens. En effet, on peut toujours dire que l'on aurait pu faire sept axes, mais aussi dix, vingt et trente. Pour autant, on est en train de se dire que l'on est réaliste, les uns et les autres, vous tous. On est en train de proposer des choses que l'on peut faire avec les moyens que nous avons. Donc, oui, j'entends ce que vous êtes en train de me dire. Oui, nous sommes bien en train de travailler un parcours de vie. Je vous le dis : concernant un parcours de vie d'un mineur qui s'arrête à 18 ans, il faudra que l'on m'explique.

Philippe CREMER.

**M. Philippe CREMER :** Le budget des 150 000 € est en plus, c'est juste un complément par rapport à ce que font déjà tous les partenaires avec qui nous allons travailler. C'est sûr que l'on ne fait pas grand-chose avec 150 000 €. Par exemple, on travaille avec la Direction académique des services de l'Éducation nationale, Pôle Emploi, la Mission locale, la Direction départementale de l'Emploi, du travail, des solidarités et la protection des populations, l'hôpital de Novillars, l'Adoma, L'association d'hygiène sociale de Franche-Comté, le Conseil départemental, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, la Croix Rouge, Loge.GBM, Unis-Cité, Club FACE Grand Besançon, l'Office français de l'intégration et de l'immigration (l'OFII) et le CCAS. Il faudra encore en trouver d'autres et c'est pour cette raison qu'il y aura une chargée de mission. Cela sera aussi son travail de faire en sorte que tout le monde travaille dans le même sens. Les 150 000 € aideront à de nouveaux appels à projets.

**Mme LA MAIRE :** Carine MICHEL.

**Mme Carine MICHEL :** Vous demandez que l'on vous apporte des réponses concrètes pour l'accueil de ces personnes. Concrètement, la Maire a sollicité les bailleurs fin août, de mémoire. Loge.GBM a répondu favorablement avec les capacités que l'on a de pouvoir accueillir dignement ces familles quand elles auront la possibilité d'accéder à un logement de droit commun. C'est concret.

**Mme LA MAIRE :** Karine DENIS-LAMIT.

**Mme Karine DENIS-LAMIT :** Je voulais rappeler ma phrase du départ en disant que la solidarité n'a pas d'étiquette politique. Personnellement, la solidarité, dont je fais part, n'a pas d'étiquette.

Ensuite, vous me dites : « *On aurait pu avoir 30 points* ». Non, on n'aurait pas pu puisque le contrat de l'État n'en prévoit que 7.

**Mme LA MAIRE :** On est très heureux que vous appréciiez ce dossier de façon forte et sincère.

Madame LEMERCIER.

**Mme Myriam LEMERCIER** : Merci, Madame la Maire. Il y a quelque chose qui m'échappe. Au CCAS, nous avons eu un tableau avec la ventilation du budget. En Commission, nous avons eu le tableau avec la ventilation du budget. Aujourd'hui, on présente ce dossier à l'ensemble des élus et l'on n'a pas le tableau.

**Mme LA MAIRE** : Figurez-vous, Madame LEMERCIER, que c'est justement pour cela qu'il y a eu des Commissions. C'est incroyable, non ? Vous êtes en train de découvrir que vous avez des Commissions pour pouvoir travailler sur les dossiers de façon plus précise, et même poser des questions et avoir des réponses. Merci de l'avoir rappelé au public.

**Mme Myriam LEMERCIER** : Excusez-moi, mais Madame DENIS-LAMIT a demandé précisément comment allait être réparti le budget. On a la réponse et là, ce soir, vous ne la donnez pas.

**Mme LA MAIRE** : Encore une fois, c'est justement à cela que servent les Commissions. Travaillez-vous ensemble ou non ? Comment cela, vous n'avez pas eu le tableau ? C'est dans les documents.

**Mme Myriam LEMERCIER** : À l'oral, même dans la Commission. On l'a découvert sur écran mais on n'a jamais eu le document.

**Mme LA MAIRE** : Vous avez quand même une demande qui a trouvé sa réponse. Philippe, voulez-vous redonner un certain nombre d'éléments s'il vous plaît ? Sinon, nous vous renverrons la ventilation de ces éléments, il n'y a aucun problème.

**M. Philippe CREMER** : Vous parlez d'un document que l'on a vu en CCAS. On l'a vu en Commission, donc que voulez-vous que je vous dise ?

**Mme LA MAIRE** : Écoutez, on va arrêter les discussions de ce type-là parce que cela n'a aucun intérêt. Vous avez les éléments en Commission. Vous pouvez les demander, on vous les renvoie, il n'y a pas de problème. Encore une fois, j'aurais tendance à dire que nous pourrions nous interroger sur les questions qui sont posées ou non en Commission. En tout cas, les documents vous seront envoyés. D'ailleurs, tous ces dossiers sont des budgets prévisionnels.

Je le soumets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes conte ?

Des abstentions ? 8 abstentions.

Je vous remercie.

Sylvie WANLIN veut prendre la parole.

**Mme Sylvie WANLIN** : Merci, Madame la Maire, chers collègues. La mise en place du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés qui vient de vous être présenté témoigne justement de la volonté de la Ville de Besançon de répondre aux besoins des plus fragiles, en leur garantissant un accueil avec dignité, un accès aux droits, au logement, mais un logement accompagné, qui allie l'accompagnement social. C'est cela, le logement, ce n'est pas uniquement par rapport aux bailleurs sociaux. La Ville de Besançon garantit aussi un accès à l'emploi, à l'insertion, à la santé et à la culture. Il retient donc, comme l'une de ses priorités, la jeunesse, afin de lui permettre la connaissance de ses droits, de la rendre active dans la vie de la cité. D'ailleurs, cette priorité se retrouve dans la politique menée pour la labellisation de la « Ville amie des enfants » 2020-2026, qui a été présentée ce soir.

Ces deux rapports illustrent concrètement la politique de réponse sociale adaptée à ces publics voulus par la Ville et répondent à l'un des enjeux sociaux de notre territoire relevé par l'Analyse des Besoins Sociaux 2020 (ABS 2020) : celui de lutter contre l'isolement. L'ABS 2020 fait le constat que « *les situations d'isolement sont plus fréquentes, notamment chez les jeunes et chez les personnes en situation de précarité* ». J'indique d'ailleurs, d'ores et déjà, que l'ABS 2021 intégrera des données sur les publics réfugiés, ce sera novateur et une nouveauté.

L'Analyse des Besoins Sociaux 2020 relève que la pauvreté et la précarité sont reconnues comme des facteurs accélérateurs d'isolement. L'isolement a pour conséquences, entre autres, le renoncement aux droits, une plus grande difficulté à obtenir de l'aide et a pour effet de rendre vulnérables les personnes qui en souffrent.

Les deux rapports qui ont été présentés ce soir sont une réponse à la lutte contre l'isolement, en agissant sur les conditions de vie de ces publics (réfugiés, enfants, jeunes) en les accompagnant de

façon adaptée, en traitant leurs besoins essentiels (comme l'alimentation, le logement), en priorisant les plus vulnérables d'entre eux et en luttant contre leur précarité.

J'indiquerai que le Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté, le 1<sup>er</sup> octobre 2021, mettait l'accent sur les situations les plus préoccupantes : « *Les jeunes enfants de 0 à 3 ans, du fait de la fermeture des structures d'accueil collectif et des écoles lors du confinement, qui ont, dès lors, connu une interruption de leur éducation, un manque d'accès à leurs besoins essentiels et un isolement familial dans des environnements parfois violents. Également les jeunes décrocheurs du système scolaire, les jeunes en recherche d'emploi, les étudiants précaires, les personnes isolées, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles monoparentales, les personnes précaires en situation d'emploi non déclaré et bien évidemment les personnes sans domicile* ». Dès lors, les politiques ciblées sur les enfants, les jeunes et les réfugiés qui ont été présentées ce soir s'inscrivent parfaitement dans les objectifs de lutte contre l'isolement des plus fragiles d'entre nous relevés par l'Analyse des Besoins Sociaux et qui constituent l'un des enjeux sociaux de notre territoire. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Merci beaucoup. Philippe CREMER.

**M. Philippe CREMER** : J'ai une information à vous donner suite à ce que vient de dire Sylvie WANLIN. Dans cette municipalité, on est au contact des gens de la rue. Samedi, j'ai rencontré, sous la pluie, Place de la Révolution, les « Compagnons de la rue ». Je ne connaissais pas et j'ai découvert. Pour le moment, c'est juste un mouvement de sans domicile fixe, sans domicile stable qui sont en train d'essayer de s'organiser. Il faut tout de suite parler avec eux donc on a prévu de les rencontrer très rapidement avec le CCAS et le cabinet de Madame la Maire, pour les écouter et – j'espère bien – pour les entendre. Merci.

**Mme LA MAIRE** : Ce dossier a été soumis au vote ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 8

**Avenant n° 2 à la convention de prêt de la mallette énergie aux habitants de Grand Besançon Métropole et aux agents des trois collectivités (Ville, GBM et CCAS) et de la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB)**

« **Mme LA MAIRE** : Je propose de soumettre ce dossier au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 9

**Forêts communales : Programme et destination des coupes de bois marquées ou à marquer -  
Programme des travaux et gestion forestière - Année 2022**

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 10

#### Schéma Directeur des écoles - Ecole élémentaire Viotte : Programme de travaux, plan de financement et autorisation de lancer et signer le marché de maîtrise d'œuvre

« **Mme LA MAIRE** : Je propose à Annaïck CHAUVET de faire une présentation.

**Mme Annaïck CHAUVET** : Avec ce rapport, nous sommes en phase 2 du Schéma Directeur des écoles. Pour rappel, nous avons décidé de consacrer 60 M€ sur le mandat à la rénovation énergétique et à la réhabilitation lourde de nos écoles et de nos crèches pour lutter contre les changements climatiques et accueillir les enfants et le monde éducatif dans des espaces éducatifs de qualité.

Nous avons déjà passé un premier rapport qui présentait des travaux de rénovation énergétique au Conseil Municipal de septembre sur le groupe scolaire Jules Ferry et sur les écoles maternelles André Boulloche, Kennedy et Pauline Kergomard. Cette fois, il s'agit à nouveau d'une rénovation énergétique de l'école élémentaire Viotte. Il y aura une isolation thermique par l'extérieur, avec de l'aération double-flux comme cela a été fait pour les autres écoles. Ce bâtiment sera un bâtiment à énergie positive. Le coût des travaux est de 3 876 517 € et il y a un plan de financement prévisionnel, avec la participation de l'État pour 969 129 €, de la Région pour 480 000 €, du FEDER (de l'Europe) pour 1 135 216 € et de la Ville pour 646 086 €.

Je profite de ce rapport pour vous dire que l'on a aussi commencé la phase 1 des réhabilitations lourdes. Cependant, pour le moment, il n'y a pas encore de programme, donc aucun dossier n'est passé devant le Conseil Municipal, car nous sommes dans une démarche participative. Il y a donc des réunions et des ateliers qui se tiennent dans les écoles, avec le milieu éducatif, les parents d'élèves et tous ceux qui travaillent dans les écoles et sont même élargis aux habitants des quartiers qui concernent ces écoles. Les écoles concernées sont les écoles élémentaires Paul Bert et Jean Macé, et l'école primaire Vieilles Perrières.

Pour la suite, il y aura la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, qui se fera en début d'année 2022. Puis, commenceront les études jusqu'en 2023. Le début des travaux aura lieu en 2023, avec une livraison prévue en 2025. Nous vous tiendrons au courant à ce moment-là de l'évolution et de toutes les étapes pour ces travaux de réhabilitation lourde.

**Mme LA MAIRE** : Madame LAMBERT.

**Mme Marie LAMBERT** : Merci. On votera favorablement sur ce dossier, puisque la rénovation des écoles était également un projet essentiel de notre programme. On aimerait pourtant avoir une vision un peu plus globale de tout ce Schéma et voir les projections faites sur l'ensemble de la ville.

Si mes données sont à jour, on est autour de 1 600 élèves pour 5 écoles à Planoise et certains établissements du premier degré ont donc la taille d'un petit collège. Dès le début de notre campagne aux élections municipales, on avait proposé la création d'une école supplémentaire à Planoise. C'est un besoin qui nous paraît toujours d'actualité donc j'aurais souhaité savoir si ce projet de création d'école supplémentaire à Planoise était envisagé dans le Schéma Directeur des écoles.

**Mme LA MAIRE** : Il me semble qu'une présentation du Schéma Directeur des écoles a été faite au dernier Conseil Municipal et que l'on a présenté aussi des trajectoires dans nos budgets ; trajectoires en matière d'investissements sur les écoles. Je vous invite donc à reprendre l'ensemble des éléments qui vous sont procurés. Si vous voulez des compléments, je vous invite, au moment des Commissions, à reposer les questions pour avoir des éléments précis. Si les documents que vous avez déjà eus et les présentations effectuées en Conseil Municipal ne suffisent pas, il n'y a pas de problème, on ajoutera des éléments sans difficulté.

Quant à la question du Schéma Directeur qui correspond à Planoise, comme vous le savez, nous sommes dans une période de revoyure avec l'État pour la question de l'ANRU et du NPNRU, dans laquelle nous avons posé la question de l'école. Des choix vont être opérés avec l'État, puisque ce sont des échanges que nous avons les uns avec les autres.

Je vous invite à reprendre les Orientations Budgétaires, les budgets, les comptes administratifs, l'ensemble des éléments, le Schéma tel qu'il vous a été présenté et l'investissement présenté. Par exemple, tout à l'heure dans mes propos liminaires, on a salué le travail qui a été fait dans le cadre du Ségur qui montre qu'il fallait rattraper un retard certain pour le CHU en mettant 75 M€, ce qui est énorme.

On a salué que c'était quelque chose d'important qui se déroulerait sur plusieurs années et qui allait apporter d'énormes travaux sur le CHU. Nous nous sommes engagés, nous à la Ville de Besançon, sur 60 M€ dans la rénovation des écoles, dans les grands travaux, etc. En plus, nous avons doublé l'enveloppe des travaux annuels pour apporter des réponses à des besoins de travaux qui étaient moins conséquents. Tout cela est bien exposé dans l'ensemble de nos présentations les unes derrière les autres, mais je propose, sans difficulté, que l'on vous représente en Commission l'ensemble de ces éléments.

Je propose de donner la parole une nouvelle fois à Madame LAMBERT.

**Mme Marie LAMBERT** : Ce qui nous a été présenté au dernier Conseil Municipal concernait quatre écoles pour l'année 2021. Je voulais voir plus vaste, merci.

**Mme Claudine CAULET** : Je peux redonner les principaux éléments. Sur les réhabilitations lourdes, actées et sur lesquelles il n'y a plus aucune discussion, vous savez qu'il y a 10 % pour les crèches, dont je fais la liste : crèche de Saint-Ferjeux et les trois écoles dont vient de parler Annaïck CHAUVET (Jean Macé, Vieilles Perrières et Paul Bert).

Sur les rénovations énergétiques, il y a toujours 10 % pour les crèches : crèche Battant, écoles Kennedy, Pauline Kergomard, Jules Ferry et André Bouloche, comme vient de le dire Annaïck CHAUVET, ainsi que l'école Viotte. On est encore en discussion sur deux autres réhabilitations lourdes dans la ville et trois nouvelles rénovations énergétiques.

Vous aurez les informations quand le nom des écoles sera complètement calé.

**M. Anthony POULIN** : Bonsoir à tous. Sur les éléments budgétaires, je ne me satisfais que quand on décline le Schéma Directeur des écoles pour que vous soyez progressivement en accord avec nous sur les choix. En fait, cela décline directement des choix des Orientations Budgétaires que nous avons faits, à savoir d'inscrire dans la durée du mandat 60 M€ – comme l'a dit Madame la Maire – pour la rénovation de nos écoles et de nos crèches. Cela a nécessité de réapprovisionner la section d'investissement dans la prospective à 10 M€ en plus par an, notamment par l'emprunt. J'avais cru comprendre, au moment des Orientations Budgétaires, que vous n'étiez pas très favorables à cette augmentation ni à ce mode de financement. Pour autant, aujourd'hui, les effets concrets sont là : on rénove nos écoles. Pour moi, c'est un grand projet que de rénover ces écoles dans notre ville et c'est aussi un grand projet que de se dire que l'on a un patrimoine, qu'il faut l'entretenir et que nous y mettons les moyens. En effet, derrière, ce sont des services publics que nous offrons aux Bisontines et aux Bisontins.

En tant que co-Président de la Commission 1, je regrette parfois que dans nos débats en Commission, nous n'ayons pas les questions ou les propositions dans le détail pour travailler avec vous sur ces phasages et pour discuter vos propositions. Monsieur CROIZIER, même lorsque vous proposez des amendements en Commission, vous ne les défendez pas toujours. On les met au vote mais nous n'avons pas toujours le débat qui pourrait être de qualité. On est à l'écoute de vos propositions et nous attendons toujours de nouvelles propositions. Sur une calculette, il y a des « + ». Là, nous mettons des « + », nous faisons un choix net sur plus d'investissements pour rénover des écoles. Il y a aussi des « - » puisque nous sommes soumis à l'équilibre de nos budgets. Si certains souhaitaient des calculettes avec des « + » et des « - », j'en ai à disposition.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Merci, Monsieur POULIN, pour les leçons que vous nous faites à chaque fois que vous intervenez, mais nos amendements sont parfaitement défendus, nos questions sont parfaitement pertinentes. Il se trouve qu'il y a parfois des problèmes de communication d'ordre du jour en raison desquels nous n'avons pas certaines informations, mais cela peut arriver, ce n'est pas moi qui vais m'en plaindre.

Concernant ce qu'a évoqué Madame LAMBERT tout à l'heure sur l'éventualité d'une nouvelle école à Planoise, c'est quelque chose que j'ai porté au dernier mandat. J'ai finalement découvert votre demande auprès de l'ANRU par hasard, au travers d'une intervention que j'avais pu faire à Planoise il y a quelques jours ou quelques semaines. Je regrette, dans la Commission Éducation, voire au Conseil Municipal, que cette proposition que tous les élus soutiendront évidemment soit tenue secrète. On sera à vos côtés pour faire cela mais je ne vois pas ce qu'il y a de secret à dire que vous avez en tête l'idée d'un financement auprès de l'ANRU pour l'éventualité d'une nouvelle école à Planoise. On connaît les effectifs des écoles à Planoise, on sait que toutes les écoles de Planoise figurent parmi les plus grosses écoles du département et que, compte tenu des besoins de ces enfants, il va falloir faire quelque chose dans les années qui viennent.

J'aurais aimé que vous le portiez publiquement parce que je ne vois pas le problème que cela pouvait poser. Nous vous soutiendrons dans cette démarche et nous appuierons votre demande de l'ANRU bien évidemment.

**M. Yannick POUJET** : Bonsoir à tous, je vais vous refaire la même réponse que je vous ai faite à cette réunion de la semaine dernière. Une demande a effectivement été faite auprès de l'ANRU pour retravailler ces questions. Comme je vous l'ai dit, je préfère attendre que l'ANRU réponde favorablement, surtout dans cette période actuelle, avant d'annoncer que l'on pourra peut-être intégrer une future école à Planoise. Ce sont des discussions qui sont engagées et je préfère attendre des réponses positives de l'État avant d'engager et de dire : « *Oui, il y aura une nouvelle école à Planoise* ».

**Mme LA MAIRE** : Merci, parce que nous sommes tous d'accord pour cet investissement important sur les écoles. On a d'ailleurs pris un certain nombre de retards puisque, pour réussir dans la même trajectoire, c'est-à-dire pour considérer que nous mettrions 10 M€ tous les ans d'investissement, cela veut dire que nous aurions besoin d'environ 3 mandats et demi pour pouvoir atteindre nos objectifs sur l'ensemble du parc scolaire actuel. Trois mandats et demi nous laissent des perspectives, et je suis très heureuse que cette orientation va tous nous structurer dans ce sens-là.

Je vous propose maintenant de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Non.

Merci ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021**

**Question n° 11**

**Instauration d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section PZ n° 255 sise chemin des Montarmots**

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Non.

Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021**

**Question n° 12**

**Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AX n° 209 sise rue Gratteris**

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021**

**Question n° 13**

**Cession à M. et Mme Guillet d'une emprise foncière située square Gratteris**

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 14

**Dématérialisation des ADS : adhésion au téléservice « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » (GNAU) pour la saisine par voie électronique des Autorisations d'Urbanisme (AU) et des Déclarations d'intention d'aliéner (DIA), mis à disposition par GBM**

« **Mme LA MAIRE** : Je donne la parole à notre responsable en urbanisme.

**M. Aurélien LAROPPE** : Merci beaucoup, Mme la Maire. Un petit mot très rapide pour parler de cette délibération qui est importante pour l'ensemble de nos concitoyens et acteurs dans le domaine de l'urbanisme, qui sont liés aux différentes autorisations, que ce soit les permis de construire, les déclarations préalables et toutes les autorisations de travaux qui auront lieu sur la Ville de Besançon.

En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il y aura une possibilité d'instruire les demandes de manière dématérialisée, ce qui donnera la possibilité à tous nos concitoyens de déposer leurs documents en ligne. Ces documents seront également traités en ligne et ils auront le suivi de l'avancement de leurs demandes. C'est extrêmement intéressant pour deux sujets, puisque cela évite, au sein des différentes collectivités, de multiplier les documents sous format papier et cela permet également à nos concitoyens de pouvoir déposer leurs documents sans forcément devoir se déplacer. C'est donc une avancée importante dans le domaine des autorisations d'urbanisme.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur CROIZIER, je vous donne la parole.

**M. Laurent CROIZIER** : Tout ce qui va dans le sens de la simplification est évidemment apporté de façon positive. On entend tous, tous les jours, que tout est toujours très compliqué dans le cadre des démarches. Il y a les lois et les normes auxquelles on ne peut évidemment pas s'astreindre mais je pense qu'il serait intéressant, Madame VIGNOT, que vous puissiez désigner l'un de vos adjoints ou un élu en charge de la simplification administrative pour pourvoir, au sein de la Ville de Besançon...

Nous devons tous, au niveau de la collectivité, de la Ville, de l'Agglomération, du Département et de la Région, chercher de façon systématique à simplifier dans la mesure du possible, puisqu'il faut évidemment rester dans le cadre de la loi, car on ne peut pas s'y astreindre. Il faut chercher tous les points d'amélioration et de simplification que nous pourrions faire. Je crois que c'est une vraie demande de la part des habitants et c'est un travail qui est peut-être trop négligé par tous. Ce n'est pas un reproche mais peut-être que donner cette fonction à un élu de votre équipe municipale serait intéressant. Nous arriverions à un peu de simplification administrative, puisque j'ai bien conscience que c'est extrêmement complexe.

**Mme LA MAIRE** : C'est évidemment une préoccupation de chacun. D'ailleurs, le dispositif que l'on vous présente aujourd'hui en fait partie, en tout cas, on l'espère. C'est bien dans ce sens que les choses se font. Tous les jours, les élus travaillent avec les services et entre services pour améliorer le fonctionnement, pour être efficaces et efficients. C'est donc bien une préoccupation que nous avons tous. Ce n'est donc pas l'affaire d'une personne, mais bien de tous les élus de faire en sorte que l'affaire publique soit une affaire la plus simple possible, même si l'on est tous d'accord sur le fait que le « trop simple » risquerait de passer à côté du complexe et que nous sommes effectivement dans une société qui est complexe.

Merci pour cette proposition.

Je vous propose maintenant de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 15

Renouvellement de la convention de mise à disposition des conservateurs d'Etat des bibliothèques auprès de la bibliothèque municipale classée de Besançon

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ? (*Il n'y en a pas*). Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021**

**Question n° 16**

**Etablissements culturels - Rapport d'activité 2020**

« **Mme LA MAIRE** : Avez-vous besoin de plus de renseignements ? C'est une prise d'acte ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 17

#### Convention de partenariat et de valorisation du patrimoine horloger de la Ville de Besançon

« **Mme LA MAIRE** : Avez-vous besoin d'informations supplémentaires ? *(Il n'y en a pas)*. Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 18

#### Subventions à des associations sportives

« **Mme LA MAIRE** : Avez-vous besoin d'informations supplémentaires ? (*Il n'y en a pas*). Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021**

**Question n° 19**

**Contrat de concession de service public - Structures et projets d'animation Enfance / Jeunesse  
Les Francas - Rapport d'activité 2020**

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021**

**Question n° 20**

**Concession de service public ALSH - Avenant n° 1 avec les Francas du Doubs**

« **Mme LA MAIRE** : Avez-vous besoin d'informations ? (*Il n'y en a pas*). Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021**

**Question n° 21**

**Renouvellement de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier Bains-Douches Battant**

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ? *(Il n'y en a pas)*.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 22

#### Convention entre la Ville de Besançon et le Lycée Tristan Bernard Participation à la formation « métiers de la sécurité »

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier 22, convention formation métiers de la sécurité. Nous en sommes très heureux.

Benoît CYPRIANI, je vous donne la parole.

**M. Benoît CYPRIANI** : C'est un dossier qui est intéressant parce que l'on connaît les missions de la police municipale, dont nous parlons régulièrement, les missions sur la voie publique. Nous savons moins que la police municipale intervient dans la sensibilisation en milieu scolaire et là, c'est encore un autre volet de l'action, un volet de formation à destination d'un bac pro en sécurité. C'est une action qui existe depuis 2018 à peu près avec des formations qui étaient dispensées au niveau seconde sur un petit temps, une heure et demie par année. Il y a eu des demandes pour faire des stages de la part de ces élèves, une quinzaine par niveau, mais il était impossible de les accueillir au sein de la police municipale pour des raisons juridiques. Donc la proposition qui a été faite par les instructeurs de la police municipale est de créer une formation en une semaine pour les premières et les terminales. Cette formation permet sur deux jours de faire de la théorie et sur deux autres jours, de faire de la pratique. Le cinquième jour consiste en une évaluation des élèves. Cela va donc commencer cette année et je pense que cela peut même être intéressant pour faire connaître l'action de la Ville de Besançon, les performances de sa police municipale, et comme il s'agit de former des intervenants qui serviront dans les métiers de la sécurité, peut-être même de les intéresser pour venir travailler dans notre commune.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Je vous remercie. Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci bien ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 23

#### Appel à projets « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales »

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, il est question de l'appel à projets « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales ».

Gilles SPICHER, si vous voulez bien présenter ce dossier.

**M. Gilles SPICHER** : Merci Madame la Maire. Chaque année -c'est inscrit dans le résumé-, l'ARS, la DREAL et la région Franche-Comté proposent un appel à projets pour développer des actions en faveur de la santé environnementale dans le cadre des démarches territoriales, donc le plan climat, les projets alimentaires.

Ce projet, il est proposé d'y répondre à travers un projet mené conjointement en 2021 et 2022 par la Ville de Besançon, le CCAS et GBM. Cet appel à projets sera piloté par la direction Hygiène-Santé. L'objectif est donc d'accompagner l'introduction dans les distributions alimentaires d'aliments locaux, de saison, le plus possible en agriculture biologique, afin de garantir ou d'améliorer une alimentation de qualité chez les bénéficiaires, tout en soutenant les producteurs locaux.

Cette année, l'agence de l'environnement et l'ADEME se sont jointes à cet appel à projets. L'objectif est donc bien d'intégrer les enjeux de santé dans une dynamique de transition énergétique et écologique. Il s'agit d'agir sur un ou plusieurs déterminants de la santé, que ce soit l'alimentation ou la qualité de l'habitat, de prendre en compte, et c'est important, les populations les plus vulnérables, et d'accompagner les changements dans les comportements individuels et collectifs et l'on sait que ce n'est pas toujours facile de changer ses habitudes.

La condition, et c'est le cas pour la Ville de Besançon, c'est d'être engagé dans un processus de transition écologique, PCAET, CLS -Contrat Local de Santé-, programme alimentaire territorial. Le CCAS de son côté anime une plateforme de concertation, c'est le terrain sur lequel nous allons travailler, et de coordination de l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire sur la question d'équilibre alimentaire et de qualité des produits. GBM et la Ville sont signataires depuis 2017 du PAT -Programme Alimentaire Territorial-, qui consiste à améliorer l'alimentation dans une logique de transition écologique par la consommation de produits issus de circuits courts et si possible biologiques.

Il s'agit d'une étude-action qui va se faire en trois phases. Le CCAS pratiquera une enquête sur les pratiques de besoins et de pratiques. Le service environnement de GBM prendra en charge le démarchage auprès des producteurs locaux. La Direction Hygiène-Santé (DHS) aura en charge la coordination et l'accompagnement par l'animation d'ateliers et de temps d'échange.

Le budget global de cet appel à projets est de 19 819,91 €.

Juste une précision pour compléter l'intervention de Sylvie WANLIN tout à l'heure. À Besançon, 14 007 personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire en 2020 ; 711 foyers représentant 7 136 bénéficiaires ont été inscrits dans le dispositif de proximité autour de la banque alimentaire dans neuf quartiers de Besançon. Merci.

**Mme LA MAIRE** : Merci. Est-ce que vous avez besoin de précisions ? (*Il n'y en a pas*). Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci beaucoup ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 24

#### Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Besançon à la charte « Villes Actives du Programme National Nutrition Santé »

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, le dossier numéro 24, la charte « Villes Actives du Programme National Nutrition Santé ». Nous sommes bien dans la cohérence et dans la continuité.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 25

#### Subventions aux associations à caractère médico-social - Attribution 2021 - Programmation annuelle récurrente

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier 25, subventions aux associations à caractère médico-social.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci ».

« **Mme LA MAIRE** : La journée internationale contre la violence à l'égard des femmes.

Élise AEBISCHER.

**Mme Élise AEBISCHER** : Merci Madame la Maire. Pour vous présenter la suite de notre action en faveur du droit, en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, nous avons pu revenir dans cette assemblée sur différents dispositifs. Je pense notamment aux dernières subventions qui ont été accordées à Solidarité Femmes ou au CIDFF, intervenant social en gendarmerie, et à un certain nombre de dispositifs. Mais pour éradiquer effectivement de manière utile les violences faites aux femmes, il faut aussi sensibiliser le grand public. C'est aussi pour cela qu'en 1999, les Nations Unies ont créé le 25 novembre, la Journée internationale contre les violences faites aux femmes. Évidemment, il y a beaucoup d'acteurs mobilisés sur le terrain, collectifs inter-associatifs, qui militent depuis des années pour faire connaître un certain nombre de choses, de droits, d'interpellations du public sur cette thématique et bien sûr, à laquelle la déléguée départementale aux droits des femmes et la Ville de Besançon participent. Il est donc question ici d'accorder une subvention de 1 700 € à Solidarité Femmes qui coordonne ce collectif autour du 25 novembre. Nous parlions d'une journée, mais finalement à Besançon, c'est même une quinzaine de sensibilisation contre les violences faites aux femmes puisque nous avons des événements très divers et variés du 19 novembre au 6 décembre. Nous aurons donc l'occasion effectivement de revenir vers vous pour les présenter point par point. Il y a des expositions. Il y a des ateliers d'écriture. Il y a un stage d'autodéfense. Il y a des ciné-débats. Il y a des rencontres autour de livres. Il y a aussi peut-être deux choses sur lesquelles je voudrais intervenir particulièrement. C'est une exposition que j'ai trouvée très pertinente, présentée par le CIDFF, qui s'appelle « Violence, je te quitte », qui est vraiment une exposition qui est là pour aborder les thématiques dans la vie des adolescents et des adolescentes sur des thématiques un peu nouvelles, comme le cyberharcèlement, le *revenge porn* ou effectivement, malheureusement, des schémas aussi de couples très jeunes qui sont basés sur de la jalousie, de la défiance et sur la question aussi de vie privée. Donc c'est vraiment, je trouve, un outil très intéressant. C'est important effectivement de parler de toutes les violences. On parle souvent des violences physiques. Malheureusement, on parle beaucoup des féminicides parce qu'ils sont encore beaucoup trop nombreux, mais il y a aussi d'autres types de violences et c'est bien aussi que l'on puisse les aborder.

Le deuxième point que je voulais aborder avec vous ce soir sur la présentation de ce programme, le dernier point, c'est l'inauguration de la statue d'Henriette DE CRANS. Vous allez me dire, « qui est Henriette DE CRANS ? » et c'est bien l'objectif de cette délibération. C'est un projet qui est porté à la fois par la Mission « Lutte contre les discriminations », mais aussi la direction du Patrimoine, de revenir sur un pan de notre histoire, de l'histoire des femmes qui est celui des procès en sorcellerie qui a eu lieu pendant la fin du Moyen-Âge et de la Renaissance et qui peut nous interroger sur le fait de savoir s'il s'agissait de violences faites aux femmes, des crimes qui étaient causés, des procès généralement arbitraires qui étaient adressés à des femmes et des hommes, mais très majoritairement à des femmes. Il y a eu 62 procès en sorcellerie à Besançon, donc nous vous invitons effectivement à revenir sur cette histoire. C'est une démarche scientifique qui est travaillée avec l'historienne Brigitte ROCHELANDET. À la fois, il y aura un parcours qui viendra présenter un certain nombre de lieux qui sont liés à cette histoire-là et il y aura une statue qui sera inaugurée à Chamars. Pourquoi Chamars ? Parce que c'était le lieu où effectivement, ces femmes étaient brûlées après ces longs procès en sorcellerie. C'est aussi pour cela que nous avons choisi ce lieu-là. Henriette DE CRANS est la première femme accusée de sorcellerie et c'était pour nous important de faire hommage à ces femmes-là qui étaient aussi victimes d'une violence parce qu'elles vivaient autrement, parce qu'elles étaient émancipées, que ce soit du carcan de l'Église, de leur famille, parce qu'elles voulaient être autonomes et qu'à l'époque, cela ne se faisait pas. Donc nous trouvons relativement intéressant de mettre cela en parallèle avec la question des féminicides et des violences faites aux femmes. Nous vous remercions tout cela bientôt.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Je vous remercie. Je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 27

#### Exercice 2021 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, le dossier 27.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021**

**Question n° 28**

**SEM Aktya - Rapport des élus administrateurs - année 2020**

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier 28, SEM Aktya. Rapport des élus administrateurs.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci. C'est un rapport, mais un rapport annuel ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021**

**Question n° 29**

**SEM Micropolis - Rapport des élus administrateurs - Année 2020**

« **Mme LA MAIRE** : La SEM Micropolis. Il y a un vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 30

#### SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2020

« **Mme LA MAIRE** : Le rapport concernant Territoire 25.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci.

Monsieur BAILLY.

**M. Guillaume BAILLY** : Merci Madame la Maire. Je voulais simplement profiter de ce rapport pour vous interpeller très vite une nouvelle fois sur l'écoquartier des Vaïtes et l'aménageur qui est Territoire 25.

Lors du dernier Conseil Municipal, votre majorité a validé le principe de mener une nouvelle étude de faisabilité pour cet écoquartier. C'est ce que vous avez habilement appelé votre « projet revisité ». Projet qui comptera deux fois moins de logements que prévu, mais qui coûtera *a minima* deux fois plus cher pour la Ville et donc pour le contribuable bisontin. Évidemment, je ne souhaite pas refaire le débat sur les Vaïtes ici, mais seulement poser les deux questions suivantes par rapport à Territoire 25. Avez-vous échangé avec Territoire 25 depuis le dernier Conseil Municipal ? Si oui, pouvez-vous dire ici, en toute transparence, si Territoire 25 approuve cette réorientation du projet avec une baisse du nombre de logements ? Merci.

**Mme LA MAIRE** : Simplement, je rappelle que la SPL travaille pour nous. C'est le principe. Donc heureusement qu'effectivement, il y a bien un dialogue qui est établi avec eux parce que c'est bien nous qui leur donnons un certain nombre d'orientations et de missions.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 31

#### SEM Sedia - Rapport de l' élu administrateur - Année 2020

« **Mme LA MAIRE** : Une SEM, ce n'est pas tout à fait la même chose qu'une SPL.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Christine WERTHE.

**Mme Christine WERTHE** : Merci Madame la Maire. Ce rapport offre l'opportunité de revenir sur le pôle Viotte, sujet d'actualité, maintenant que plus de 750 agents ont investi des locaux flambant neufs. Mon collègue Ludovic FAGAUT vous avait interpellée à deux reprises sur le sujet de l'accessibilité et du stationnement. Ces problèmes ont été repérés depuis des années, dès que la première ébauche du projet a été connue. On aurait pu penser qu'ils auraient été anticipés par votre devancier, mais aussi et surtout par vous et votre équipe. Vous êtes aux commandes de la Ville depuis juillet 2020. Cela laisse le temps de prendre les dossiers en mains.

Sur l'accessibilité d'abord, comment éviter la saturation du tram et des lignes de bus concernées, notamment la L3, si 750 agents travaillant au pôle Viotte prenaient en théorie le bus ou le tram à la même heure ? Comment éviter aux horaires de fin de journée, les embouteillages qui paralysent la rue Viotte et une partie de la rue de Belfort ? Comment éviter ces embouteillages qui entraînent une pollution supplémentaire ?

Pour le stationnement ensuite, il n'y a pas eu de miracle. Trouver 750 places de stationnement dans ce quartier n'a jamais été possible. On ne peut pas blâmer les fonctionnaires qui viennent en voiture et qui se garent rue de la Viotte, rue Jeanneney, rue du Chasnot ou rue de la Rotonde. Ils font comme ils peuvent, mais au final, ce sont les Bisontins qui habitent dans ces rues qui sont pénalisés. Cela entraîne des crispations et des frustrations pour tout le monde. Il paraît illusoire de penser qu'une majorité des agents va utiliser les trains et les transports en commun, hélas. Selon un représentant d'un syndicat interrogé par un média local, en septembre 2021, 84 % des agents concernés sont des automobilistes. Cela veut dire en théorie plus de 500 automobilistes qui viennent et repartent au pôle Viotte cinq jours sur sept, chaque semaine.

Où en est-on sur ces deux problématiques ? En mars dernier, vous nous disiez en Conseil Municipal que vous réfléchissiez à des solutions. Nous sommes en novembre. Oui, vous avez mis en place un parking temporaire sur l'ancien site de la CTB, rue de Trey, avec une navette gratuite. On peut le souligner. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Voici une proposition pour essayer de surmonter ces difficultés. Avez-vous envisagé, en lien avec KEOLIS, d'augmenter la fréquence des bus qui desservent le pôle Viotte, notamment la L3 ? Cela pourrait aider les agents qui résident à Besançon. Mais ce que nous ne savons pas, c'est combien d'agents du pôle Viotte résident à Besançon ou au moins dans le Grand Besançon, combien seraient concernés.

Je vous le redemande, Madame la Maire, quelles sont vos solutions pour résoudre ces problèmes d'accessibilité et de stationnement ? À quel moment comptez-vous les mettre en place ? Nous avons conscience que cela demandera des négociations avec l'ensemble des partenaires, que la Ville ne peut pas tout faire toute seule. Mais nous pensons que vous avez le devoir de faire le maximum pour donner une nouvelle impulsion et pour aider à trouver des solutions. Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien nous apporter.

**Mme LA MAIRE** : Je donne la parole à Marie ZEHAF.

**Mme Marie ZEHAF** : Merci Madame la Maire. Pour répondre à plusieurs de vos questions, il y a déjà ce parking de 120 places qui a été fait rue de Trey, mais je corrige tout de suite. La navette gratuite, ce n'est pas la Ville qui l'a mise à disposition. C'est l'État qui l'a mise à disposition. Il est hors de question que la Ville mette à disposition une navette pour certains agents et pas pour d'autres. Ce serait complètement absurde que l'on puisse financer une navette gratuite pour certains agents et pas pour d'autres.

Après, nous avons aussi un parking de covoiturage qui a été mis en place rue de Vesoul, avec la LIANES 5 qui va directement en gare et qui permet aux agents de stationner rue de Vesoul pour avoir

la LIANES 5 et descendre directement en gare. Concernant la LIANES 3, nous avons déjà amélioré la desserte cette année. C'est-à-dire que nous l'avons un peu scindée. Elle ne vient pas jusqu'à son terminus habituel. Elle fait demi-tour à Proudhon pour pouvoir après être réutilisée plus rapidement et transporter un maximum de gens.

Concernant les déplacements des agents, nous ne devons pas avoir les mêmes sources parce que je connais des agents qui y travaillent et pour l'instant, cela ne pose pas de problème. Les gens s'organisent. Ils ont changé un peu leur manière de se déplacer. Soit ils viennent à pied, soit ils viennent à vélo, soit ils apprennent à se garer ailleurs, mais les agents ne viennent pas tous en voiture. On est quand même sur un pôle multimodal, il ne faut pas l'oublier, où l'on a le tram qui arrive, les lignes de bus et le train qui arrivent, donc la plupart des agents sont prêts aussi à changer leur mode de déplacement.

Par rapport au tram, effectivement il est complet. Vous savez très bien que nous avons signé à l'Agglomération, des rames supplémentaires. Nous sommes victimes de son succès et nos rames sont trop petites pour transporter les gens. Mais là, en attendant d'avoir des rames supplémentaires, nous travaillons bien sûr avec notre délégataire pour optimiser les lignes de transport en commun régulièrement et chaque année.

**Mme LA MAIRE :** Merci Marie, parce que les réponses ont été extrêmement précises et il faut rappeler évidemment qu'un plan de déplacement a été mis en place et qu'il va s'insérer d'ailleurs dans un Plan De Mobilité plus global de tout notre territoire.

Christine WERTHE, vous vouliez apporter des éléments supplémentaires.

**Mme Christine WERTHE :** Oui. Pour terminer, j'aimerais aborder le volet financier concernant l'aménagement global du pôle Viotte. Le projet a été finalisé avec plusieurs mois de retard. Est-ce que cela a entraîné des conséquences financières pour notre collectivité ? Est-ce qu'il entraîne des frais supplémentaires à verser à l'aménageur Territoire 25 ? L'échéancier voté ici indiquait que la Ville versait 200 000 € par an à l'aménageur jusqu'en 2025. Pouvez-vous nous confirmer que ce montant n'a pas changé ? Merci.

**Mme LA MAIRE :** Simplement, je rappelle que c'est une commande qui vient de l'État, donc c'est bien évidemment le travail qui est entre l'État et l'aménageur. L'ensemble de ce projet est porté par l'État, donc aucun impact pour la Ville de Besançon. Merci beaucoup.

Je vous propose maintenant de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci encore ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 32

#### SEM loge.GBM - Rapport de l'élu administrateur - Année 2020

« **Mme LA MAIRE** : Loge.GBM. Est-ce qu'il y a un besoin d'informations ? (*Il n'y en a pas*).

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous donne la parole.

**M. Guillaume BAILLY** : Merci Madame la Maire. Je comprends que cela puisse vous paraître désagréable de devoir répondre à nos questions, mais c'est aussi notre rôle de les poser.

**Mme LA MAIRE** : Non. C'est avec plaisir.

**M. Guillaume BAILLY** : Ce n'est pas l'impression que j'ai eue sur le rapport 30, sur le Territoire 25.

Loge.GBM gère aujourd'hui près de 8 000 logements. Ce sont plusieurs milliers de Bisontins qui comptent parmi les locataires de cette grande structure de 149 salariés et bien sûr, chaque Bisontin doit pouvoir vivre dans un logement décent dans lequel il se sent bien. Pour ces raisons, nous estimons que tout doit être fait pour que Loge.GBM arrive à un fonctionnement optimal. Est-ce le cas actuellement ? Plusieurs éléments semblent indiquer le contraire. D'abord, on nous rapporte un important taux d'absentéisme parmi les agents de Loge.GBM. Quel est ce taux exactement et comment l'expliquer ? Ensuite, est-ce que la réhabilitation des logements sociaux est bien la priorité de Loge.GBM ? Si c'est le cas, pouvez-vous garantir que les Orientations Budgétaires de la structure vont refléter cette priorité ? Alors que nous approchons de l'hiver, alors que les factures d'électricité et de gaz explosent, alors que nous sommes collectivement engagés dans la lutte contre le dérèglement climatique, il me semble que nous devrions trouver un consensus, pour une fois, sur ce sujet de la réhabilitation énergétique des logements, en particulier quand cela concerne les Bisontins les plus modestes.

Enfin, de manière générale, pouvez-vous dire clairement ici quelles sont vos solutions pour améliorer le bien-être des locataires de Loge.GBM. Un bien-être tout relatif quand on prend en compte les problèmes rencontrés par de nombreux locataires, dont l'insécurité. De nombreux locataires bisontins nous indiquent aussi qu'il est difficile d'avoir des échanges faciles avec des interlocuteurs au sein de GBM.

Vous allez peut-être me dire de poser des questions lors du prochain Conseil d'administration de Loge.GBM, mais ce qui m'importe, Madame la Maire, c'est que des réponses soient apportées ici aux Bisontins. C'est une question aussi de transparence. Vous comprendrez sans doute que si vous décidiez de ne pas répondre à ces questions simples, cela serait difficilement compréhensible. D'autant plus que mes collègues, Ludovic FAGAUT et Karine DENIS-LAMIT, vous avaient déjà interpellée sur ce sujet de Loge.GBM. J'espère donc que ce soir, nous obtiendrons enfin des éclaircissements sur la situation de Loge.GBM et qu'ils seront exprimés clairement dans cette enceinte. Question de transparence. Merci.

**Mme LA MAIRE** : Jean-Hugues ROUX peut apporter des éléments et Carine MICHEL pourra en apporter d'autres, si vous en êtes d'accord.

Jean-Hugues.

**M. Jean-Hugues ROUX** : Par rapport aux questions posées, j'étais sur le rapport des élus administrateurs pour l'année 2020. Donc depuis 2020, en 2021, il y a eu beaucoup de choses qui ont été faites. Je voudrais dire quand même que cette fusion, puisque la loi Élan imposait cette fusion au 1<sup>er</sup> janvier, il a fallu que les deux entités travaillent ensemble et la Covid n'a pas arrangé les choses. Voilà ce que je pouvais dire au niveau du rapport des élus. Peut-être que la Présidente, Carine, pourra apporter des réponses supplémentaires.

**Mme Carine MICHEL** : Je suis heureuse de pouvoir enfin répondre en tant que Présidente de Loge.GBM puisque jusqu'à présent, je n'avais pas eu le droit de m'exprimer, donc vous allez avoir des réponses précises parce que je suis habituée et plutôt fan de la transparence qui est présente dans ce

Conseil d'administration. J'ai listé vos questions. S'il vous en manque, vous me réinterrogez parce que je tiens à répondre à l'ensemble des questions.

Juste un premier rappel. La SEM Loge.GBM n'a pas encore un an. Une fusion, cela prend du temps. Cela prend du temps, surtout quand il y a deux cultures professionnelles différentes. Une SEM pour la SAIEMB Logement et un office HLM pour GBH.

Par rapport au taux d'absentéisme, effectivement, il y a eu un taux d'absentéisme important. J'ai rencontré le médecin du travail. Ce taux d'absentéisme tend à baisser. Néanmoins, il y a une direction que je ne nommerai pas ce soir qui était caractérisée par un fort taux d'absentéisme, mais nous avons réagi. Il y a un audit et nous allons le restituer à l'ensemble des salariés de cette direction, des propositions d'ajustement de l'organigramme et un point en Conseil d'administration, en toute transparence, sera fait le 16 novembre.

Sur les orientations stratégiques, évidemment, Loge.GBM a pour principale vocation de produire et de fournir du logement de qualité à l'ensemble de ses locataires, donc nous investissons et nous avons la capacité financière de réhabiliter notre patrimoine, notamment dans le cadre des rénovations thermiques.

Sur le lien avec les locataires, effectivement, nous avons un point d'amélioration, notamment sur les réclamations. De même, nous accompagnons cette direction. Nous avons pris un cabinet pour apporter une réponse réactive et de qualité à l'ensemble des locataires. Laissez-nous encore un tout petit peu de temps. Le chantier est en cours.

Sur l'autre sujet, le téléphone, c'est la même chose. Nous avons des problèmes techniques de téléphonie, de bascule informatique, mais tout est résolu et nous sommes donc joignables. J'ai demandé que les contacts téléphoniques directs soient donnés à l'ensemble de nos partenaires. J'ai également une attention particulière sur l'accueil téléphonique et l'accueil physique.

Concernant votre dernier point qui est un point qui est plus compliqué parce qu'il n'appartient pas qu'à Loge.GBM, c'est le sentiment d'insécurité d'un certain nombre de nos locataires. Là, je dois dire que nous travaillons avec la police nationale, mais il est compliqué de les mobiliser dans toutes les difficultés. Dans tous les cas, nous essayons d'apporter des solutions réactives. Mais le principal problème que nous rencontrons aujourd'hui, c'est que l'on a des familles qui parfois sont une ou deux dans un même immeuble.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions.

**Mme LA MAIRE** : Oui. Je pense que ce sont des réponses qui ont été précises. Vous voulez encore prendre la parole ?

**M. Guillaume BAILLY** : C'est simplement pour remercier pour la transparence. Merci.

**M. Benoît CYPRIANI** : Sur le sentiment d'insécurité, je complète les réponses de Mme Michel en disant qu'il y a un service de médiation qui est payé par l'ensemble des bailleurs, et en partie la Ville, et qui fait un travail remarquable et tout à fait apprécié. Alors cela ne résout pas tous les problèmes, bien sûr, mais ils font un travail de proximité qui est très important à souligner.

**Mme LA MAIRE** : Merci beaucoup. Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Encore une fois merci. Merci pour cette transparence, effectivement ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 33

#### Ajustements techniques suite à des procédures de recrutements

« **Mme LA MAIRE** : Ajustements techniques suite à des procédures de recrutements. Est-ce qu'il y a un besoin d'informations ? *(Il n'y en a pas)*.

Je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci beaucoup ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 34

**Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'emplois d'adjoint d'animation (animateurs périscolaires) au sein de la Direction Éducation et d'un emploi d'adjoint technique (agent polyvalent d'établissement de la petite enfance) au sein de la Direction Petite Enfance**

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier 34. Actualisation de la liste des emplois permanents. Est-ce qu'il y a des questions ? *(Il n'y en a pas)*.

Des votes contre ?

Abstentions ?

Merci ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021**

**Question n° 35**

**Mise à disposition d'un animateur de Vesontio Sport et signature d'une convention**

« **Mme LA MAIRE** : 35 - Mise à disposition d'un animateur de Vesontio Sport.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 36

#### Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès de la Mission Locale du Bassin d'emploi de Besançon

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, le dossier 36 concernant la Mission Locale.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021**

**Question n° 37**

**Contrat de concession de service public - Crématorium Saint-Claude - Rapport d'activité 2020**

« **Mme LA MAIRE** : Dossier 37 pour prendre acte du Contrat de concession crématorium Saint-Claude.  
Est-ce qu'il y a un besoin d'informations ? (*Il n'y en a pas*).

C'est une prise d'acte ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021**

**Question n° 38**

**Attribution de subventions à Festival des Solidarités (Festisol)**

« **Mme LA MAIRE** : Dossier n° 38, Festival des Solidarités.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 39

#### Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions aux associations et signature d'une convention avec l'UCB

« **Mme LA MAIRE** : Dossier 39, animations commerciales et artisanales. Est-ce qu'il y a un besoin d'informations ?

Myriam LEMERCIER.

**Mme Myriam LEMERCIER** : Je vous remercie. Je profite de ce dossier parce que j'ai été interpellée par des commerçants à propos d'un bruit qui court. Donc je vais tout simplement lire ce que l'on m'a envoyé :

« *Madame la Maire envisagerait de faire de Chamars un lieu de déchargement de marchandises pour des transporteurs pour éviter le passage des camions dans la ville.* »

Nous aimerions savoir si c'est plus qu'un bruit. Cela vous fait rire ? Tant mieux. Si c'est un projet, nous aimerions qu'il soit débattu au sein du Conseil Municipal et non en Commission. Enfin, savoir comment vous envisagez l'organisation et qui va payer le transport entre Chamars et les commerces. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : J'avoue qu'il faut que je réfléchisse deux ou trois secondes pour savoir comment il faut que je réponde à cette question parce que cela me projette un peu dans la stratosphère. Pouvez-vous me répéter ce que soi-disant j'aimerais faire ? Un lieu de transbordement de camions au milieu de Chamars pour éviter qu'ils soient sur la route ? Expliquez-moi quelle logique vous verriez à cela. Juste une petite logique parce que moi aussi, demain, je peux vous raconter plein d'histoires dans la ville et peut-être qu'elles viendront jusqu'à vos oreilles. Elles ne seront absolument pas fondées, complètement incroyables, surréalistes. Peut-être que cela pourrait nous faire un petit journal du Conseil Municipal. Je vous propose que nous fassions *le Petit journal du Conseil Municipal* des petites histoires que nous pourrions nous raconter.

**Mme Myriam LEMERCIER** : Je ne sais pas. J'ai quand même lu dans la presse quelque chose qui y ressemblait. Ce mépris vis-à-vis des commerçants, je le trouve lamentable. Ce mépris vis-à-vis de l'opposition, encore pire. Nous vous avons interpellée à propos des feux rouges. Vous avez nié et maintenant, on apprend dans la presse que nous avons raison. Donc j'espère que cela n'est qu'un bruit et que depuis la stratosphère, vous rassurerez les commerçants.

**Mme LA MAIRE** : Philippe, oui, tu peux.

**M. Philippe CREMER** : C'est juste une petite remarque, Madame la Maire. Je trouve que l'idée du *Petit journal*, c'est très bien. Il paraît que cela se fait à Dijon.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Je vous remercie. Donc je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci beaucoup ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 40

#### Contrat de concession de service public - Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport d'activité 2020

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, le dossier 40. Il s'agit de prendre acte du contrat de concession avec le casino. Est-ce qu'il y a besoin de précisions ? (*Il n'y en a pas*).

C'est une prise d'acte ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021**

**Question n° 41**

**Congrès - Attribution de subventions - Quatrième répartition au titre de l'année 2021**

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier 41, attribution de subventions pour le congrès.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

### Question n° 42

#### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon - Attribution d'aide financière

« **Mme LA MAIRE** : L'OPAH-RU, aide financière.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

Bonne soirée et bons rêves.

(La séance est levée à 19 h 20)